

LE VENT DES BANCELS

N°96

Prix de vente au
numéro : 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Edito ●●●●●●●●

**Le climat change, la
biodiversité s'érode**

Mot du maire ●●●●●

**Impôt, le mot qui
énerve**

Dans l'œil du cyclone ●

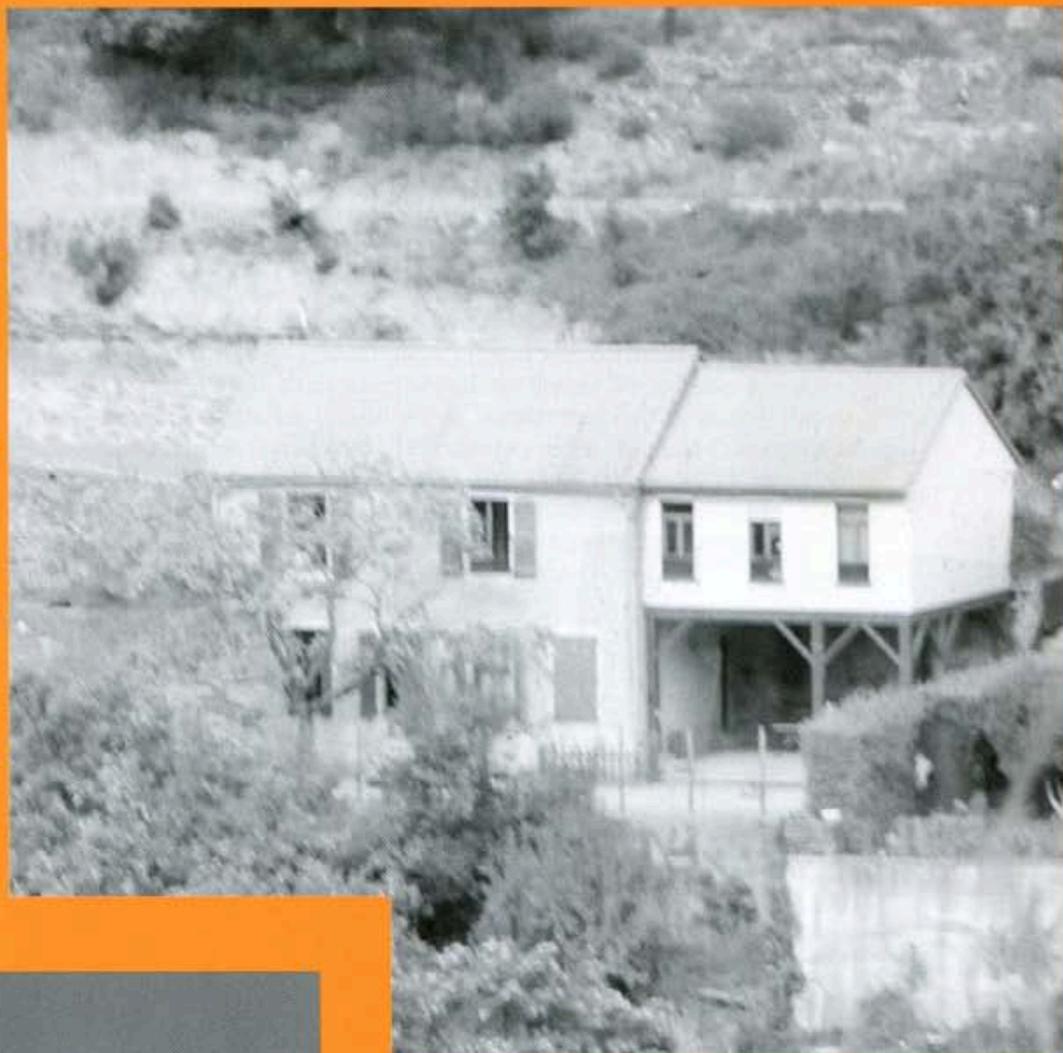
Chemins

L'air de rien ●●●●●

Ceve'n'Afrique

Aura Rossa ●●●●●

La moleta al lard



Bise-Art, Blizart

**Les écoles à Saint
Frézal de Ventalon**

Crédit photos :

p. 2,4 :

Odile Rival

p. 6 et 16-17 :

Alain Ventura

p. 2, 20-22 :

Alain Pantel

p. 11,13, 15, 17 :

Etienne Passebois

p. 21-22 :

<http://champdomergue.assoc.orange.fr/>

p. 2, 20 :

CEVE'N'AFRIQUE

Sommaire

p.3- Edito

Le climat change, la biodiversité s'érode...

p.5- Brise municipale

Impôt, le mot qui énerve

p.7- Dans l'œil du cyclone

Chemins

p.12- Bise-Art, Blizart

Les écoles à Saint Frézal

p.20- L'air de rien

Ceve' n'Afrique

Réhabilitation de Champdomergue :

Création d'un lieu de mémoire 1702-2012

p.25- Aura Rossa

la moleta al lard

p.27- Tempête de délibérations

p.47- En coup de vent

LE
VENT
DES
BANCELS

PRINCEPIES
AU MONT LOZÈRE A

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Prix de vente
numéro: 6

Directeur de publication :

Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :

Magali Martinez

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :

6 euros/n°

Abonnement à l'année

(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :

25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :

« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



Le climat change, la biodiversité s'érode...

Récemment, à Mende, était organisée par la MAIF, en partenariat avec la mairie et le REEL une conférence-débat intitulée « Climat et biodiversité, imaginons l'avenir de l'Homme ». C'est Denis Cheyssoux qui animait ce moment, comme il anime régulièrement l'émission « CO2 mon amour » sur France Inter.

Devant un public venu nombreux, Frédéric Denhez, journaliste scientifique et ingénieur en environnement, spécialiste du monde sous-marin parlait du changement climatique, à présent une certitude. Si l'image du climat, température et CO2, dessine un graphique aux dents assez régulières depuis des milliers d'années, elles se resserrent nettement dans les temps présents. Selon les prévisions du dernier rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de février 2007, la température moyenne de l'atmosphère sera, en 2100, de 1,5 à 5,8 °C plus chaude qu'aujourd'hui. Depuis 1900, + 1,6° ; et... + 0,67° dans les 25 dernières années ! C'est, nous a-t-il dit, comme si la végétation du mont Lozère avait gagné 150 mètres d'altitude ; c'est comme si le climat méditerranéen était remonté de 180 kilomètres vers le nord. Selon des modèles de météo France, la température monterait de +4° d'ici 2050. Mais si les printemps sont plus chauds, les jonquilles sont plus précoces, les céréales débourent plus tôt, bref... les plantes démarrent plus vite, elles ont besoin de beaucoup d'eau très tôt et le processus de sécheresse s'amorce rapidement... Le châtaignier, implanté par les lointains ancêtres et qui en a fait vivre des générations, pourrait bien lui aussi voir son aire de répartition diminuer sensiblement sous l'effet des hivers doux et des étés plus secs. Quel chamboulement, une chatte n'y retrouverait pas ses petits ...

Primatologue, journaliste reporter de nature, notamment sur la biodiversité qui correspond aux multiples espèces en un lieu, mais aussi à leur diversité génétique et à la relation entre elles et les milieux qu'elles occupent, Emmanuelle Grundmann, nous expliquait ensuite combien les changements climatiques affectent la biodiversité. Baroudeuse aux 4 coins du monde elle peut attester de catastrophes environnementales, résultat de dérèglements. Ainsi en zone polaire, le réchauffement fait fondre la banquise, les bateaux viennent alors plus nombreux, les manchots ne peuvent plus bénéficier des conditions qu'il leur faut pour se reproduire, ils disparaissent. Les ours polaires sont aussi victimes de la fonte des glaces dont ils dépendent totalement. C'est là qu'ils capturent des phoques, des éléphants de mer... pour se nourrir. Aujourd'hui, cet habitat fond et dérive petit à petit. Et la disparition des ours entraîne celle des mouettes ivoire de l'Arctique, car elles se nourrissent des restes de carcasses de phoques laissés par les ours polaires. L'une comme l'autre de ces espèces ne peut vivre que sur la banquise, milieu qui pourrait bien disparaître complètement, en été, d'ici 2050. Autre pays autre exemple, au Congo, le lac Édouard se meurt suite au massacre de ses hippopotames (leur population a baissé de 93 % en 30 ans), or le crotin d'hippopotame est précieux pour l'équilibre de l'écosystème du lac, il nourrit le phytoplancton consommé par des larves et des vers, eux mêmes nourriture de poissons...



Mais pas besoin de regarder aussi loin pour trouver des exemples alarmants

Nous assistons aujourd'hui, au profit de la raison économique, à un pillage en règle des ressources et des équilibres naturels. Et si l'homme a une grande responsabilité dans tout cela, il parle plus facilement du réchauffement climatique, sans doute parce que c'est plus vendeur, que de l'érosion de la biodiversité. Pourtant elle est essentielle et malgré ce, on a tendance à être indifférents à la disparition d'espèces que l'on considère comme « inutiles ». Par contre, sans les abeilles, qui polliniserait nos fleurs, garantes de la production de céréales, de fruits et de légumes ?

Alors, comment pouvons-nous réagir à notre petite échelle ? C'était un peu le sens du débat de cette soirée qui, au-delà des témoignages de qualité apportés par les intervenants, a finalement mis pèle mèle sur la table la part souvent démesurée de viande dans notre alimentation, la gabegie de consommation d'énergie, l'influence du Gulf Stream, l'exploitation du gaz de schiste, la transition énergétique, la construction avec des matériaux écologiques, la voiture qui n'est plus le symbole de progrès de la société et que les jeunes partagent sans problème... et même le concept de décroissance...

Et pour finir est venue la question « mais que conseiller à nos enfants ? » faire de la politique ? contredire le système ? changer le modèle de développement ?... Peut-être vaut-il mieux les encourager à être curieux de tout ce qui les entoure, savoir ouvrir les yeux dès l'école, réfléchir à un comportement individuel attentif et respectueux en cultivant son jardin, en consommant ce qui est produit localement, en refusant le gaspillage... Et surtout gardons foi en l'avenir et faisant confiance aux nouvelles générations, car, comme le dit un proverbe africain « on entend le bruit d'un arbre quand il tombe, mais on n'entend jamais pousser la forêt... »

Odile Rival

Mot du maire



Impôt Le mot qui énerve

Je sais qu'il est impopulaire pour un élu de parler de ce sujet qui fâche, parce qu'il est vrai que l'on demande beaucoup aux administrés. Je tenterai tout de même d'aborder et d'éclaircir ce sujet épineux par souci de transparence pour cette fonction de maire que les électeurs m'ont confiée.

Cette année, la commission communale des impôts s'est réunie. Je dois souvent répondre aux interrogations de certains administrés qui ne comprennent pas ce que la commune vient faire dans l'institution plutôt dévolue à l'État en général.

La commission qui s'est réunie a pour fonction l'aide à l'administration pour établir un barème, un classement des habitations en fonction de critères de confort, d'espace, de vétusté des locaux... Elle est constituée de personnes diverses de la commune émanant des différents quartiers, connaissant bien leur environnement ainsi que d'élus (minoritairement) selon une liste très large présentée en début de mandat par le maire au responsable départemental des impôts qui sélectionne les membres de la commission et les suppléants.

La commission est présidée par le maire entouré de responsables techniques des services fiscaux qui sont en possession de dossiers généraux sur les propriétés foncières établis en fonction des déclarations fiscales des administrés et des permis de construire qui ont modifié leur patrimoine. Sur les conseils de M. COTHIAS, trésorier de la perception du COLLET DE DEZE et comme le prévoit la législation, la commission communale des impôts locaux a été convoquée. Nous avons été assistés dans cette analyse par la responsable du Service des impôts pour les particuliers de FLORAC, Mme Virginie PASQUINI et par son adjointe Mme Jacqueline PRADEILLES. Les dossiers ont été examinés avec le plus d'objectivité et d'impartialité possibles sous le contrôle de toute l'assemblée

présente. Voilà donc, en résumé, le côté technique.

Les interrogations portent souvent sur les raisons qui justifient la convocation d'une telle réunion. Notre conseil s'est engagé dans une politique de projets pour conserver une population vivante et active sur notre sol communal. Cela signifie que les routes doivent être entretenues (43 kilomètres de routes goudronnées). Dans ce domaine, il a fallu emprunter pour faire face aux nécessités les plus criantes, par exemple la route des ESPERELLES qui n'avait pas été goudronnée depuis plus de 20 ans, réfection du pont de LOUBREYROU, remise en état de la route du SALSON, goudronnages divers dans toutes les parties de la commune auxquels il faut ajouter tous les aléas (éboulements de murs de soutènement, ravinement lors des



gros épisodes cévenols...). Pouvoir circuler, c'est pouvoir travailler, c'est rompre l'isolement.

Le village des ABRITS qui « abrite » notre école, implanté sur une voie sans issue, souffrait d'un manque chronique de places de parking et d'aire de retournement. Cette situation dangereuse pour la sécurité des habitants et de l'école était aussi source de conflits aigus auxquels nous avons dû faire face. Si l'État et le département ont reconnu la nécessité des travaux et nous ont aidés, il faudra quand même que la municipalité apporte le complément pour l'achat des terrains et les travaux à présent terminés.

Je reviens une fois de plus sur les difficultés pour alimenter en eau potable des villages disséminés dans la montagne et desservis par huit captages que nous devons régulariser, ce qui coûte fort cher. Comme me le disait avec humour un technicien : pour un kilomètre de tranchées dans PARIS, on trouve 20 000 abonnés... Ici 2 ou 3 en moyenne. Notons enfin que le schéma directeur d'assainissement est maintenant terminé. Il permet aux administrés d'être aidés dans la mise aux normes de leur système d'assainissement, toute la commune étant classée en « assainissement non collectif », mais...

cette démarche (obligatoire) a coûté fort cher ! Bien d'autres projets porteurs de développement économique (comme les logements de l'ARBOUSSET) sont en cours de réalisation et demanderont des efforts financiers... et je ne parle pas des charges régulières de fonctionnement (salaires des personnels, équipement et fonctionnement de l'école, entretien du patrimoine communal, aide aux associations...).

Pour faire face à toutes ces charges, il est obligatoire de mobiliser des ressources variées. L'état en fournit une partie, la région, le département, les ressources propres de la commune avec les revenus des loyers communaux... en fournissent une autre. Les impôts en font partie. Nous avons été placés devant un choix : soit augmenter tous les administrés d'un coefficient unique (tant de % pour tout le monde), soit réviser des listes qui n'avaient pas été analysées depuis longtemps et qui taxaient de manière injuste des patrimoines qui avaient évolué. La commission a travaillé avec le plus d'objectivité possible en s'appuyant sur les permis de construire en particulier, parfois fort anciens, mais qui n'avaient pas donné lieu à des mises à jour.

Cette seconde solution nous a semblé la plus juste.

La fiscalité directe locale est un impôt de répartition dans lequel tous les contribuables sont impactés. Une fiscalité juste est le cœur de la démocratie ; pas de dépenses sans recettes. Établir un impôt juste est le devoir et la fierté de vos élus.

Jean-Claude Lieber

Chemins...



Comment se déplaçait-on ?

À pied, bien sûr !

Par des sentiers parfaitement entretenus, parfaitement « adraillés », comme on disait.

Leur vécu

Il y a, dans notre secteur des Cévennes du châtaignier, de petits hameaux distants, à vol d'oiseau de quelque 5 km, situés à mi-pente, sur une courbe de niveau de 500 à 600 m, aux populations jadis fort identiques et proches les unes des autres : agriculteurs, protestants dépendants de la paroisse de Vialas et fréquentant le même temple de Lézinier.

Il s'agit de Pénens et le Viala sur la commune de Saint Fréal de Ventalon et de Poussiels et le Cros sur la commune de Saint Andréol de Clerguemort.

Les gens se rencontraient, se déplaçaient fréquemment et en toute saison soit pour échanger des services : on allait faucher chez untel, planter des pommes de terre chez tel autre, moissonner ou châtaigner ailleurs... soit pour se rencontrer, « faire la fête » serait trop dire, car si quelques uns jouaient à la belote ou « s'entretenaient du jour », comme dit

le poète, nombreux se livraient aux tâches d'entraide à la famille où se déroulait l'assemblée : décortilage du maïs, tri ou épluchage des châtaignes... en attendant la tisane de tilleul ou de camomille, parfois de verveine. Rare était le café. Ces veillées d'automne ou d'hiver étaient particulièrement appréciées de tous.

Alors, comment se déplaçait-on ?

À pied, bien sûr ! Par des sentiers parfaitement entretenus, parfaitement « adraillés » comme on disait. Ils allaient d'une porte à l'autre et respectaient scrupuleusement les limites des champs ou des prairies. De Pénens au Viala, on passait chez PARIS (il est courant, dans nos parages de donner à la ferme le nom du propriétaire du lieu) puis on descendait jusqu'au moulin, on remontait vers HUGON puis en dessous des Canebières et entre les maisons de VIDAL devenu PASSEBOIS.

Vers Poussiels en passant au-dessus du Pradel en longeant la Sogne puis

Prat Majou on descendait vers le ruisseau de Vitaterne par une pente fort abrupte qui nous amenait sur de grosses pierres qu'on franchissait l'une après l'autre, c'était le « Salt du Mendiant », la pente de remontée était toute aussi abrupte et à travers les châtaigniers on arrivait en dessous de la maison VIDAL devenue SERVIERES, devenue CHAPELLE. Le chemin pouvait se poursuivre jusqu'au Cros en passant par Pounsou.

Depuis le Viala, la route qui amenait au Cros était un peu différente : après le Pradel, on arrivait à la « prise » (c'est l'endroit où le ruisseau est dévié par un canal d'irrigation) du béal de Vitaterne, on remontait à l'est de la Luminade, la prairie de PASSEBOIS-JOURDAN, on longeait la pièce d'ARNAL, on passait en dessous de Pounsou et on arrivait aux maisons de ROUVERAND (actuellement PETIT) et de BONIJOL.



Au milieu du XIX^{ème} siècle, un aménagement important est réalisé : une route est construite entre Pénens et le Viala. Elle longe la courbe de niveau, est parfaitement carrossable et empruntée par les charrettes ; la marche à pied sur ce parcours devient une promenade très agréable. Elle prend dans les années 1930 un statut de chemin agricole géré par les propriétaires riverains : HUGON et ROUVERAND pour Pénens ; PARIS et PASSEBOIS pour le Viala. Au début des années 1980, la commune de Saint Frézal de Ventalon en fait une voie communale classée. On lui conserve toujours sa spécificité de chemin de terre. Cela n'empêche pas les chasseurs avec leur 4x4, d'en faire un usage que je dirais immodéré !

La construction de cette route ne se fait pas sans péripéties. Entre autres vers 1860, un opposant à VIDAL n'envisage-t-il pas de construire un pilier en pierre directement sur la source de Fonbonenche et tarir ainsi l'approvisionnement en eau de la propriété VIDAL. Querelle, procès... même à cette époque-là, la convivialité avait des limites !

Vers 1912, un projet est lancé de prolonger cette voie vers Poussiels. Émile HUGON de Pénens, maire de Saint Frézal et Henri VIDAL de Poussiels, maire de Saint Andéol s'entendent bien ; le principe est acquis, je crois même qu'un piquetage du tracé est effectué, mais arrive le 2 août 1914. Les jeunes du pays qui auraient participé à la construction sont appelés ailleurs. Nombreux ne reviendront pas et je ne peux manquer d'évoquer les frères HUGON du Viala et Émile PASSEBOIS du Cros.

La route ne se fera pas.

J'entends dire que, dans les années 1930, des démarches avaient été entreprises pour relancer ces travaux. Elles n'ont, à l'évidence, pas abouti.

Quelques aménagements toutefois interviennent. En 1935, les enfants du Viala, Étienne P., Raymond P. et sa sœur Aimée (le père et la tante de notre ami Denis PIT de

Chaldecoste), Jeanine HUGON, vont aller à l'école du Cros. Ils auraient pu aller à Pénens, tout aussi proche et aussi commode, mais l'école du Cros était celle des parents d'Étienne, sa tante y avait été jeune institutrice et sa grand-mère paternelle sur place pouvait assurer le repas de midi. Allons donc pour le Cros entraînant les petits camarades. Mais comment faire franchir le ruisseau par des enfants de 6 ou 7 ans, la « prise » de Vitaterne était vraiment trop dangereuse. Alors, les parents PASSEBOIS et HUGON, l'oncle JOURDAN du Cros lancent une passerelle au-dessus du ruisseau : deux gros troncs de châtaignier d'une rive à l'autre, des planches de scieur de long clouées par dessus. Aucune rambarde et, à 2 ou 3 mètres en dessous le ruisseau particulièrement bouillonnant en automne. On n'avait pas entendu parler, à cette époque, de normes de sécurité ! Et dire que des 4 enfants qui empruntaient ce chemin en 1935, 36, 37... 3 sont encore bien vivants !

Quels aménagements encore ?

Si la route directe vers Poussiels n'a pas été réalisée, il a été construit dans les années 1960 une voie pour desservir Carmentran, hameau en hauteur entre le Viala et Poussiels. Ce désenclavement a été poursuivi vers 1985 grâce aux crédits de l'ASA-DFCI et a permis de rejoindre Poussiels en faisant revivre le hameau de Cabanis heureusement habité aujourd'hui, mais qui était complètement tombé en ruine, abandonné tant il était isolé et inaccessible.

Au début des années 1980, le maire de Saint Andéol fait construire une route reliant Poussiels au Cros. Elle passe au-dessus de la source, met à mal les jardins de Pounsou, mais personne ne s'en offusque : ROUVERAND et BONIJOL ne les cultivent plus depuis longtemps. Elle arrive à la maison ROUVERAND (actuellement Anne-Marie PETIT).

Au début des années 1990, à l'initiative de Jean DEMOLDER très impliqué dans la randonnée et grâce à l'action de Gérard ALCAIX, moniteur garde du Parc National des Cévennes à Clergumort, une passerelle de belle tenue est construite en amont du « Salt du Mendiant ». On y accède par le chemin agricole qui passe en dessous de chez HURET à Blazin. Un peu mise à mal par les intempéries, elle a été fort convenablement restaurée par l'équipe municipale de Saint Andéol en relation avec celle de Saint Frézal.

Que reste-t-il de tout cela en 2012 ?

Bien sûr le sentier du moulin de PARIS-CLEMENT a été dévié : on n'a plus besoin d'arriver aux portes des maisons ; bien au contraire les habitants actuels souhaitent que leur intimité ne soit pas compromise.

Bien sûr la passerelle du chemin des écoliers de 1935 a disparu et le sentier qui permettait d'y accéder par le Pradel est pratiquement impraticable.

Mais le reste est parfaitement entretenu et si les locaux préfèrent, avec leurs voitures, emprunter les routes goudronnées, les touristes en vacances venus occuper les gîtes de la région ne manquent pas d'utiliser ces chemins pédestres.

Tout ce passé a muté, mais a survécu !

Étienne Passebois

Histoire d'une voie carrossable intercommunale

Le 1er octobre 1903, il y a 109 ans, une pétition signée par trente-six habitants 10 de St-Andéol et 26 St-Frézal, puis visée par les deux maires (les 21 et 22 décembre 1903) est envoyée au préfet de la Lozère¹. Tous demeurent dans le secteur de la vallée haute du Dourdon, secteur allant de Lamarnet à Bonijol en passant par le Cros, Poussiels, le Viala et Pénens, et le Fresquet.

Les pétitionnaires exposent les faits suivants : « Le quartier de Pénens, Fresquet, Lausset, Bonijol et la Cabanelle (commune de St-Frézal) est desservi par un chemin carrossable de Lespinas à Loubreyrou.

Le quartier du Viala est aussi desservi par un chemin carrossable allant du Plan des Tombes au Viala. Le quartier de Poussiels, Le Cros et Lamarnet est desservi par un chemin carrossable allant du col de Banettes auxdits villages.

Le chemin de Pénens forme un lacet à proximité du Viala. Le chemin du Viala forme un lacet à proximité de Poussiels et le chemin de Poussiels forme un lacet dans la direction du Viala.

Ces trois agglomérations importantes ne peuvent communiquer entre elles que par d'énormes détours, lorsqu'il serait facile et à peu de frais de les réunir par un chemin direct en comblant deux lacunes : la première du lacet de Pénens au Viala Paris d'une longueur de mille mètres environ, la seconde du lacet du Viala au lacet de Poussiels d'une longueur approximative d'un kilomètre. Cette dernière construction aurait l'avantage de desservir deux hameaux importants, Carmentran dans la commune de St-Frézal et le Cabanis dans la commune de St-Andéol totalement dépourvus de chemins convenables ne possédant actuellement qu'un misérable sentier de piéton.

Actuellement pour se rendre en voiture de Poussiels au Viala il faut passer par le Col de Banettes, Lespinas et le Plan des Tombes, c'est-à-dire faire un trajet de dix

kilomètres environ tandis qu'en construisant un kilomètre de chemin on éviterait ce long détour.

De même pour se rendre en voiture du Viala à Pénens il faut passer par le Plan des Tombes et parcourir une distance de quatre kilomètres environ, lorsqu'il serait d'abrégé ce long parcours en construisant à peu près un kilomètre de chemin.

En conséquence, Monsieur le Préfet, les soussignés comptent sur votre bienveillance pour obtenir d'abord le classement de ces deux lacunes, l'avant-projet ensuite et enfin la construction du projet définitif. Ci-joint est annexé un plan indiquant l'état des lieux et présentant d'une manière évidente le bien-fondé de la réclamation ci-dessus.

Ci-joint en même temps la liste de souscription des propriétaires traversés par laquelle ils s'engagent à céder gratuitement le terrain nécessaire à la construction direct de Pénens à Poussiels par le Viala, Carmantran et Cabanis »

Signatures :

Felgerolles, Gibert, Vignes A., Vignes Louis, Elzière Camille, CLA Élie? Justin Bargeton, Saix Paul, Émile Hugon, Roques Léonce, Soustelle, E. Vignes, E. Bargeton, Chabrol, Martin, E. Ponge, Chabrol Alphonse, A. Paris, P. Paris, Bansillon, Hugon, Martin J., Vidal Camille, Jules Pelat, Felgerolles, E. Rouverand, Vidal, c. Mal Vignes Paul, Ernest Bonicel, Numa Passebois, Passebois Prosper, Vignes, Bargeton, Folcher? J. Paris, E. Vidal.

Les dix propriétaires prêts à céder leur terrain gratuitement le long du trajet et signataires à cet effet de la liste de souscription annexée sont :

- à Pénens : Camille Elzière, Émile Hugon, Frédéric Bansillon,
- au Viala : Albert Paris, Paul Paris, Casimir Vidal et Paul Hugon,
- à Carmentran : Camille Vidal,
- à Cabanis : Paul Vignes,
- et à Poussiels : Henri Vidal et Auguste Bargeton.

Le plan joint permet de se rendre compte du bien-fondé du

projet, a été établi par un géomètre (Felgerolles), ce qui montre que les signataires ont investi pour appuyer leur démarche.

Après avoir été reçue le 28 décembre à la préfecture, la pétition a été transmise à l'agent-voyer en chef du service vicinal de Mende. Ce dernier qui l'a reçue le 30 décembre l'a immédiatement communiquée « pour rapport et avis » à l'agent-voyer d'arrondissement de Florac. Ce dernier l'a reçue le 1er janvier 1904 et l'a lui-même transmise à l'agent-voyer de circonscription, basé au Pont de Montvert.

Quelle suite l'administration a-t-elle donnée à la pétition des habitants ?

Le 25 janvier 1904, l'agent-voyer de circonscription du Pont de Montvert écrit son rapport. « Les travaux à exécuter pour les communes de St-Andéol et de St-Frézal sont déjà arrêtés pour une période de 10 ans. Avant d'entreprendre les rectifications faisant l'objet de la pétition ci-annexée, il convient en effet non seulement de faire exécuter les travaux compris au programme général, mais aussi ceux qui n'ont pu être introduits dans ce programme malgré les demandes qui en avaient été faites par les municipalités. Il n'y a donc pas lieu, pour le moment de s'occuper de la susdite pétition, les travaux dont elle sollicite l'exécution ne pouvant être compris que dans un programme ultérieur »

Le 26 janvier 1904, l'agent-voyer d'arrondissement donne son avis conforme à l'agent-voyer de circonscription tout en précisant que « si les intéressés voulaient faire tous les frais de construction des chemins projetés, nous serions d'avis de les autoriser après qu'un nivellement aurait été fait par l'agent-voyer et que la commune aurait demandé et obtenu le classement de ces 2 tronçons de chemin.

Le 27 janvier, l'agent-voyer en chef avalidé les avis précédents et indique qu'il y a lieu de demander au maire de St-Andéol « de fournir aux intéressés les renseignements qui précèdent ».

¹ Archives départementales de la Lozère - 3 0 776

Que pouvons-nous retenir de cette archive ?

Pour ma part, je retiens d'abord, la méticulosité de la demande qui est composé d'un courrier explicatif recueillant 36 signataires, une liste de souscription, ainsi qu'un plan d'ensemble établi par un géomètre et recollant 2 plans d'ensemble de 2 communes différentes.

Pour autant, je crois que les pétitionnaires ont un peu brossé le tableau en surestimant d'une part la distance entre Poussiels et le Viala, qui n'est pas de 10 kilomètres environ, mais plutôt de 8 kilomètres, et en sous-estimant les distances des lacunes à construire qui se sont avérées bien supérieures aux 1000 mètres indiqués pour chacune d'entre elles.

Je retiens aussi la volonté de coopération intercommunale pour réaliser le chemin entre Poussiels et le Viala.

Cet échange administratif illustre aussi le fait que les départements étaient à l'époque maillés de services techniques dans le but d'aider techniquement et financièrement les communes dans leurs projets de voirie carrossable. Je suis marqué par la place de chaque échelon dans une mécanique administrative qui semble bien huilée et qui pour le cas présent va de l'agent-voyer de circonscription au préfet. Mon imagination m'amène même à penser que les pétitionnaires, avant de concevoir et d'envoyer leur demande, ont pu échanger avec leur agent-voyer de circonscription et que ce dernier a très bien pu leur dire d'écrire au préfet! ... Avant de retrouver le courrier sur son bureau, et de renvoyer son avis en sens inverse....

Sur le fond, je retiens, qu'en 1903 encore plus qu'aujourd'hui, les moyens financiers conditionnaient la faisabilité des projets aussi utiles fussent-ils pour la collectivité, des habitants. Les communes n'avaient pas les moyens de réaliser en peu d'années tous les travaux structurants de voies carrossables modernes, qui ont fini par remplacer le réseau ancestral des « misérables sentiers de piéton ».

Ces travaux de voirie devenaient de plus en plus nécessaires pour permettre la circulation des charrettes vers les marchés, le chemin de fer, les mines avant que n'arrivent les premières voitures à moteur.

La lecture que je fais est qu'il y a eu concurrence au sein de chaque commune entre différents projets de voirie. À mon avis, à cette époque, la priorité pour le conseil municipal de St-Andéol de Clerguemort était plutôt d'achever le chemin vicinal n° 1 devant relier Le Collet de Dèze à Vialas, que de relier Poussiels au Viala.

Les deux premières sections de ce chemin vicinal n° 1, entre Loubreyrou et Le Lignarès (mas situé près de Lézinière et du Lauzas) ainsi qu'entre le Cros et Bannette avaient été construites à la fin du XIXème siècle et tout le tracé du projet était dessiné. On attendait donc l'achèvement de la lacune entre le Lignarès et le Cros avec impatience. Ce besoin de communication entre le Cros et Lézinière avait à mon avis été accru par la construction du temple à Lézinière en 1837, le transfert officiel du chef-lieu de la commune à Lézinière vers 1890 et la présence d'un commerce dans la maison Salles (actuellement maison Rouverand). De même, l'arrivée du chemin de fer départemental (alors en construction) au Collet de Dèze a dû renforcer le besoin de se rapprocher de la vallée alors qu'ancestralement, les hameaux communiquaient avec l'extérieur par la crête.

La lacune allant du Lignarès aux Estrèches, a été finalement été construite en 1913, puis la guerre 14-18 est passée par là et il a finalement dû attendre 1933 pour que la dernière lacune entre les Estrèches et le Cros soit réalisée par l'entreprise Gaspard Lorca. Cette dernière section, la plus difficile, a nécessité la construction de 4 ponts.

Comme le témoigne Étienne Passebois dans son article, et comme le suggérait l'agent-voyer en chef, le chemin entre Pénens et le Viala a été réalisé par les propriétaires

eux-mêmes des fonds concernés.

Les habitants des localités de Poussiels, Le Cros et du Viala ont dû revoir leurs ambitions à la baisse pour améliorer leurs déplacements. En témoigne de courrier du 10 avril 1928², où 23 personnes (13 de St-Frézal et 10 de St-Andéol) demandent au préfet l'autorisation d'ouvrir une souscription publique en vue de couvrir les frais de la construction d'une passerelle piétonne pour traverser le Dourdon au niveau de la prise d'eau du béal de Vitaterne. C'est cette passerelle qu'Étienne Passebois et ses camarades a emprunté étant enfant pour aller à l'école du Cros.

La commune de St-Andéol a repris en 2011 la passerelle située plus haut que le Salt del Mendiant que Demolder et Alcaix avaient construite et qui sert au PR de Tras lou Serre.

La piste carrossable entre Poussiels et le Viala, a finalement été construite à la fin des années 70/80 en passant plus haut que le projet dessiné en 1903. En effet, elle passe à proximité immédiate de Cabanis et de Carmentran et débouche un peu plus haut sur le lacet du Viala. Elle sert aujourd'hui aux riverains, au transport scolaire suivant les années, et permet aussi d'accéder aux différents captages qui alimentent le Viala, Cabanis et Poussiels. Quand je veux me rendre au Viala, à Pénens, et même au Collet de Dèze par Champdomergue, j'utilise volontiers cette piste. Maintenant que je suis conscient de ce siècle d'efforts pour structurer le pays, je ne peux m'empêcher de penser à ces Cévenols de 1903 qui n'ont pu jouir de cette commodité, qui je n'en doute pas, leur aurait facilité la tâche.

■
Camille LECAT

² Archives départementales de la Lozère - 3 0 808

Les écoles à Saint Frézal de Ventalon

Jules FERRY, par les lois de 1881 et 1882 a créé l'école de la IIIème République GRATUITE, LAÏQUE puis OBLIGATOIRE.

À partir de ce moment-là et assez rapidement, chaque commune de France a été priée de construire un bâtiment réservé spécifiquement à l'enseignement élémentaire – « primaire », comme on l'appelait alors. Qu'en est-il donc pour Saint Frézal ?

Tous nos parents – je pense aux natifs Saint frézaliens – sont allés à l'école, mais dans quels bâtiments ?

Et je suis fort marré de n'avoir qu'une seule réponse : ma grand-mère paternelle Amélie PASSEBOIS, était allée – fort peu souvent disait-elle – dans une salle à la Marnée, entre le Cros et les Estrèches, qui servait de « maison d'école ».

Mais les autres ? Et personne dans mon entourage parmi les gens de ma génération ne sait : ni Edmond FAGES, ni la famille CHAPPELLE-SERVIÈRE, ni Aimé ROUVERAND – dont la mémoire, malgré ses près de 100 ans est parfaite – ne savent. Étions-nous vraiment si peu curieux de ce qu'avait été la jeunesse de nos ancêtres !

Et pourtant ils étaient instruits, ils savaient parfaitement lire, écrire et compter...

Alors, où se renseigner ?

Les archives départementales renferment un bon nombre de documents relatifs à l'école de la République, celle dont les communes avaient la charge, mais avant ? Rien !

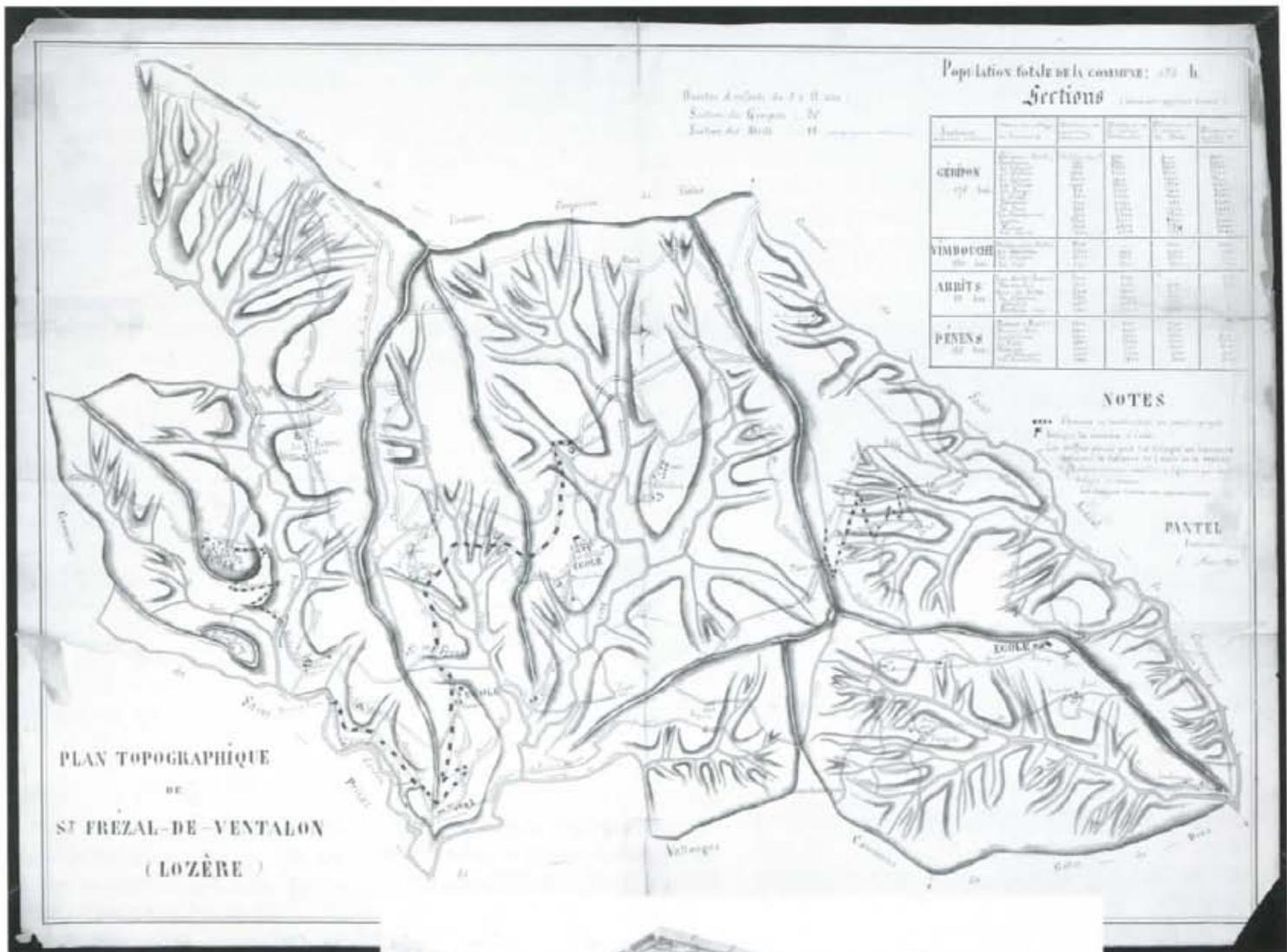
Tout juste quelques vagues informations glanées dans les « rapports d'instituteurs ». Ils avaient été établis avant 1880 c'est dire qu'il y avait bel et bien école à ce moment-là.

Ainsi celui du 25 juin 1862 établi par l'instituteur PANTEL ne mentionne l'existence d'aucune maison d'école.

Où enseignait-il donc ?

Par contre, celui établi le 19 juin 1862 par l'instituteur TEISSIER fait état d'une école à Pénens dont on sait, par ailleurs, que le bâtiment, ancienne grange, a été acheté à fins de « maison d'école » par décision du conseil municipal en 1852.

En 1874 l'instituteur Léon CHAPTAL signe son « renseignements et notes » de l'école de Vimbouches ; l'instituteur PANTEL signe sa « notice » de l'école du Géripon le 20 mai 1874 – elle est dénommée « école communale du chef-lieu » – et signale qu'il y a une école aux Abrits, hameau comptant alors 23 habitants et à Pénens-haut (29 habitants), mais aussi à Vimbouches (100 habitants).



Mais je n'ai pas pu savoir dans quels bâtiments des hameaux (sauf pour Pénens) se situaient exactement ces établissements.

Ainsi, bien avant que soit instituée l'obligation pour les communes d'avoir des bâtiments réservés à l'enseignement, la nôtre, Saint-Frezal, était déjà entièrement dotée.

Viennent ensuite les directives du Ministère de l'Instruction Publique du 8 septembre 1881 (on écrivait alors 8-9 septembre 1881), relatives à la surveillance des écoles en construction, puis celles de 1887, sur le contrôle des constructions effectuées. ●●●





Les institutrices cévenoles – 1ère moitié du XXème siècle

Je pense aux jeunes femmes nées au pied du Bougès, dans notre canton et proches de notre commune qui sont devenues institutrices à une époque où la condition féminine se bornait aux activités domestiques : à la maison ou au champ ou à l'étable...

On ne peut pas manquer de remarquer leur nombre par rapport à la population générale.

Elles ont des points communs : leur origine paysanne, leur connaissance des deux langues – le patois et le français – leur religion protestante, leur formation scolaire quasiment identique – un enseignement primaire à l'école de leur village, la poursuite des études aux cours complémentaires de Vialas ou du Collet de Dèze, leur admission à l'École Normale de Mende. Et puis, de façon quasiment absolue, un premier poste en Lozère du Nord, pays catholique où la « laïque » n'avait pas forcément une place de choix.

Je les cite, à peu près convaincu de n'en avoir oublié aucune :

- Mme ROUVERAND/VIDAL – Vialas
- Mireille SERVIÈRE – Villeneuve – Le Pont de Montvert
- Céline VELAY/BENOIT – St Maurice de Ventalon – Le Bois de Pantel
- Anaïs PASSEBOIS – Le Cros – Saint Andéol
- France PASSEBOIS – Le Cros – Saint Andéol
- Emma ARNAL – Vitaterne – Saint Andéol
- Augustine PLAN/ARNAL – Les Estrèches – Saint Andéol
- Aurélie SALLES/ROUVERAND – Lézinière – Saint Andéol
- Andrée TEISSIER – Lézinière – Saint Andéol (mais CC à La Gd Combe-EN à Nîmes)
- Camille VIDAL/GAUCH – Carmentran – Saint Frézal
- Lydie CHABROL – Pénens – Saint Frézal
- Lydie HUGON – Pénens – Saint Frézal
- Eva HUGON – Pénens – Saint Frézal
- Ida ROUVERAND – Pénens – Saint Frézal
- Louise BARGETON – L'Ausset – Saint Frézal
- Madeleine SOUSTELLE – Le Conchès – Saint Frézal
- Amélie FAGES – Le Cros – Saint Frézal
- Jacqueline MAZOYER – La Ponge – Saint Frézal
- Lucette PELLECUER/FABRE – Saint Privat de Vallongue
- Jeanne PLAN – Le Collet de Dèze
- Jeanne GIBERT – Le Collet de Dèze

À Pénens

Rien n'est changé. Par décisions du conseil municipal d'avril et de juin 1852, un bâtiment est acquis à un propriétaire du hameau et il restera « maison d'école » jusque dans les années 1990 où il sera désaffecté. Il connaît quelques tribulations, son mauvais état notamment et la difficulté, pour la mairie, d'effectuer les réparations nécessaires amènent un temps à envisager sa fermeture et les enfants de Pénens et du secteur doivent aller à l'école aux Abrits (sans envisager de transport scolaire).

Aimé ROUVERAND (100 ans en 2013) y a été élève en 1919-20 – le seul – avec pour institutrice Mme BARGETON qui habitait au Fresquet. L'année suivante arrive un petit nouveau, Numa FELGEROLLE. Il habitait à Loubreyrou, mais était originaire de La Brousse et ne savait pas parler le français. Aimé raconte – et c'est certainement très exact – que le jour de la rentrée Mme BARGETON dit à Numa : « assieds-toi ! » ; lequel répond : « es pas la peino, seï pas las ! » (ce n'est pas la peine, je ne suis pas fatigué !).

J'y ai été moi-même élève de Mlle Jeanne PLAN (la tante de notre mécanicien du Collet) et j'y ai préparé le certificat d'études dont le diplôme où figure la mention « l'impétrant », de presque 1/2 m2 est le plus important que j'aie jamais obtenu !

Les Abrits

L'école est construite de 1884 à 1885. De premières réparations importantes se font déjà en 1889 : on note ainsi qu'à cette date la salle de classe est dotée d'un poêle. Les fortes pluies de septembre 1907 endommagent le bâtiment et des réparations sont faites en 1908.

Elle est désaffectée par manque d'élève, puis remise en valeur, aménagée et agrandie pour devenir « l'école élémentaire de la commune ».

Je laisse le soin à Jacques HUGON, qui y fut le « patron », d'en parler plus savamment.

Le Géripon

L'école est construite, comme les Abrits, en 1884 – 85. Ces bâtiments sont sur le même modèle : une salle de classe et un appartement pour l'instituteur qui, d'une manière générale, y était le seul enseignant s'occupant de tous les enfants, garçons et filles, du plus jeune (généralement 6 ou 7 ans).

Il fallait être grandet pour arriver à pied à l'école, souvent fort éloignée de la maison) au plus âgé (12, puis 14 ans !).

Des réparations importantes y sont faites en 1912 puis en 1918. Il a fallu attendre le 24 novembre 1935 pour qu'une délibération du conseil municipal prévoie d'aménager une cour de récréation. Elle est désaffectée vers 1965, un peu plus tard que les autres : en effet des enfants de travailleurs algériens habitant Cessenades ou la Cure avaient permis ce regain de vie.

Actuellement elle est occupée par un logement et les services de la mairie.

Vimbouches

En 1881 il y a promesse de vente pour l'achat d'un terrain en vue de construction d'une école. L'achat du terrain et la construction se font en 1885. Cette école a souffert des fortes pluies de septembre 1907 et il a fallu attendre 1919 pour que des réparations importantes y soient effectuées.

L'ancien maire, Fortuné CHABROL, y a été élève ; un maire encore plus ancien, Théophile TEISSIER (fin de mandat 1943) y a enseigné.

Elle a été la première de la commune à être désaffectée dans les années 1950 à un moment où la démographie de Saint Frézal était en pente bien descendante ! Elle est maintenant une maison privée.

Quatre écoles durant plus de 100 ans. Une seule et belle en 2012 !

Une population passant de plus de 500 habitants à 75 et à maintenant quelque 180 !

Il n'est pas forcément utile d'établir un rapport. Et puis de 1880 à aujourd'hui, le monde a tellement changé...

Saint Frézal aussi !



Comment expliquer cette pépinière de connaissances et de volonté de transmettre le savoir? Je me contente du constat!

NB: Si toutefois j'ai fait quelque oubli, qu'on veuille bien accepter mes excuses et réparer les négligences!

■
Étienne Passebois

1980 - 81 : Renaissance de l'école des ABRITS à St FREZAL

Grand merci à Étienne PASSEBOIS pour son article sur les écoles de la commune. Moi, présent depuis 1979, je ne les ai pas toutes connues...

Par contre, dès l'année scolaire 80 - 81, je me souviens...

À l'époque, les nouveaux habitants de la commune que nous étions (les LIEBER, LABAUME, PIN, et autres HUGON - mes excuses à ceux que je ne cite pas, faute d'une mémoire suffisante -) ont absolument voulu mettre leurs enfants à l'école de la commune. Il aurait certes été plus simple parce que plus proche de les envoyer à celle de St PRIVAT, mais ce n'était pas « notre » commune, et nos camarades précités - Julie et moi n'avons eu notre premier enfant que le 1er août 80 - ont emmené tous les jours leur progéniture à l'école de PENENS, alors seule survivante des écoles de St Frézal.

À vrai dire, avant la rentrée 80, il s'y trouvait bien peu d'élèves de la commune, dans cette classe unique avec l'instituteur Henri ROUQUET qui habitait sur place avec sa famille l'appartement de fonction attenant, et beaucoup plus d'enfants de la commune de St ANDEOL dont c'était l'école la plus proche (enfants BRASSEUR, MATHIEU,

CHARTON, etc.). Rappelons qu'à l'époque, il n'y avait pas encore de transports scolaires organisés par le Conseil Général.

Les nouveaux parents des deux communes se connaissaient bien et s'étaient regroupés en association (dite des « Résidents permanents du Ventalon »), où s'était posé le problème de l'éloignement de l'école pour les nouveaux de St Frézal. Il a donc été envisagé, en accord avec la municipalité, de « délocaliser » l'école de la commune et de l'installer aux ABRITS, hameau considéré comme plus central, et dont les bâtiments avaient un meilleur potentiel pour développer cette école - la suite des événements a bien montré le bien-fondé de cette décision dès la création de la deuxième classe en 83 ou 84, qui n'aurait pas eu de place à Pénens.

Cela dit, si c'était plus pratique pour les habitants de Vimbouches, Cessenades et autres hameaux de St Frézal, ceux qui ont fait le sacrifice d'un plus grand éloignement de l'école pour leurs enfants ont été les parents de St Andéol, et aussi l'instituteur, qu'ils en soient tous remerciés ici!



bénévolement et joyeusement fourni la main-d'œuvre nécessaire. Étienne P. avait eu la bonne idée de procéder en grande pompe, et peut être avant même que vienne l'autorisation administrative, à une solennelle cérémonie sur place pour inaugurer cette école à la fois ancienne et nouvelle, et célébrer sa renaissance.

Ladite cérémonie a eu du reste des conséquences bénéfiques bien au-delà du plaisir immédiat qu'y ont pris les participants : elle a été l'occasion de réunir sur la réalisation d'une idée les anciens et les nouveaux Cévenols, tous venus massivement, les nouveaux s'apercevant à quel point les anciens tenaient, à travers leur culture protestante, à tout ce qui avait trait à l'instruction et donc à l'école, et les anciens constatant que les nouveaux y tenaient visiblement aussi. Cela a largement contribué à rapprocher ces deux types de population a priori si différents, à faire de part et d'autre la connaissance de ceux qui habitaient un peu plus loin sur la commune, à leur montrer ce qu'ils avaient en commun, et à les amener à travailler ensemble, par exemple dans le conseil municipal...

Et si un individu a joué un rôle déterminant dans cette affaire en

particulier, et dans le développement de la commune en général, c'est bien Étienne PASSEBOIS, Maire de 1977 à 2008, à qui je rends hommage et que je remercie, parce que c'est l'occasion, et parce que ça me paraît justifié. ■

Jacques HUGON

Rentrée de septembre 1986...

J'ai retrouvé cet article dans le « Bulletin municipal de Saint Frézal » N° 8 (décembre 1986), ancêtre du Vent des Bancelles, rédigé par Henri ROUQUET, l'instituteur et directeur d'alors.

Je vous le livre tel quel...

A.V.

La Maternelle

Il y a eu « le miracle des loups », film célèbre. Maintenant il y aura « le miracle de St Frézal » ; car il faut bien le reconnaître, cela tient presque du surnaturel : une classe maternelle à l'école des Abrits !!! Don Camillo lui-même en resterait sans voix.

Non, restons sur terre et revenons quelques années en arrière, en 1975,

plus précisément, alors que jeune instituteur revenant du service militaire, je débarquais un jour de septembre à l'école de Pénens, pour m'occuper d'une classe qui comptait alors 3 élèves.

En fin d'année 1976, je recevais de M. l'Inspecteur d'Académie de la Lozère une lettre me signalant la proposition de fermeture de l'école de Pénens pour la rentrée 1977.



Henri ROUQUET, en 1986



●●● L'école fut sauvée in extrémis par l'arrivée d'un nouvel élève en cours d'année et par l'intervention du Maire de la commune auprès de l'Inspection académique.

Depuis l'effectif élémentaire n'a cessé d'augmenter pour atteindre son maximum en 1982 avec 14 élèves. En même temps, le nombre d'enfants d'âge pré-élémentaire (2 à 6 ans) croissait de façon spectaculaire et une garderie municipale était créée en octobre 1980 à Pénens. Le problème de l'exiguïté des locaux se posait alors et le transfert à l'école des Abrits était demandé officiellement.

Là, nouveau problème, l'Inspecteur d'Académie en fonction à cette époque refusait le transfert, arguant les directives ministérielles. Il s'en

suivit plusieurs mois d'une lutte dans laquelle le Conseil Municipal, les parents d'élèves qui effectuèrent bénévolement certains travaux, la population de St Frézal et d'autres élus lozériens, réunirent leurs efforts dans un grand élan de solidarité, mais rien n'y fit. Il fallut la victoire de l'Union de la Gauche aux élections de mai 1981 pour débloquer la situation et voir enfin, tous nos efforts aboutir. Nous nous installons donc dans les locaux rénovés en septembre 1981.

Nous étions alors nombreux à penser que cette étape serait la dernière, eh bien nous nous trompons... En effet, l'effectif pré élémentaire continuant d'augmenter, nous avons entrevu alors la possibilité d'ouvrir une classe maternelle. Les parents

en firent officiellement la demande auprès du Maire de la commune qui accepta aussitôt et nous montâmes ensemble un solide dossier qui partit à l'Inspection départementale de Florac avec, il faut bien l'avouer, des espoirs mitigés en raison de la date tardive de notre demande.

Et c'est là que le miracle s'est produit : M. l'I.P.E.N. de Florac, après examen du dossier et visite sur le terrain, nous accordait l'ouverture de la classe maternelle à la rentrée de septembre 1986.

Qu'il me soit permis, à travers cet article, de le remercier personnellement pour l'intérêt et l'aide qu'il a bien voulu nous accorder. Cette réussite est la réussite de toute notre commune : conseil Municipal, parents d'élèves,

habitants, enseignants ; mais comment en serions-nous arrivés là sans la politique d'ouverture pratiquée par le Maire de notre commune, et bien que nous ne soyons pas toujours d'accord, je voudrais le remercier publiquement pour tout ce qu'il apporte à l'école et lui dire qu'il est très agréable d'être « instit » à St Frézal...

... Après le mélo, le boulot ; cette classe maternelle, parlons-en : Elle comporte 12 élèves de 2 à 5 ans répartis en 3 sections - petits, moyens, grands. Les enfants travaillent dans deux pièces au premier étage. Une salle de jeux et de repos avec moquette permet aux enfants de se détendre. La salle de classe a été équipée avec du mobilier neuf, spécialement adapté à des enfants de maternelle. Enfin la salle de réfectoire est utilisée en dehors des repas pour des activités à caractère manuel : dessin, peinture, découpage, confection de gâteaux, etc.

Mme DUFOUR, institutrice de maternelle est chargée d'éduquer et de surveiller tout ce petit monde. Elle est aidée le matin dans son travail par Mme HUGON-MAINGUET qui assure plus particulièrement l'encadrement de la section des petits.

Ainsi, aux heures des récréations, une vingtaine d'enfants jouent dans la cour et, croyez-moi, cela s'entend !

Bonne Année 87

ST-FREZAL de VENTALON

BULLETIN N°8 MUNICIPAL



Qui aurait pu imaginer cela il y a 10 ans ?

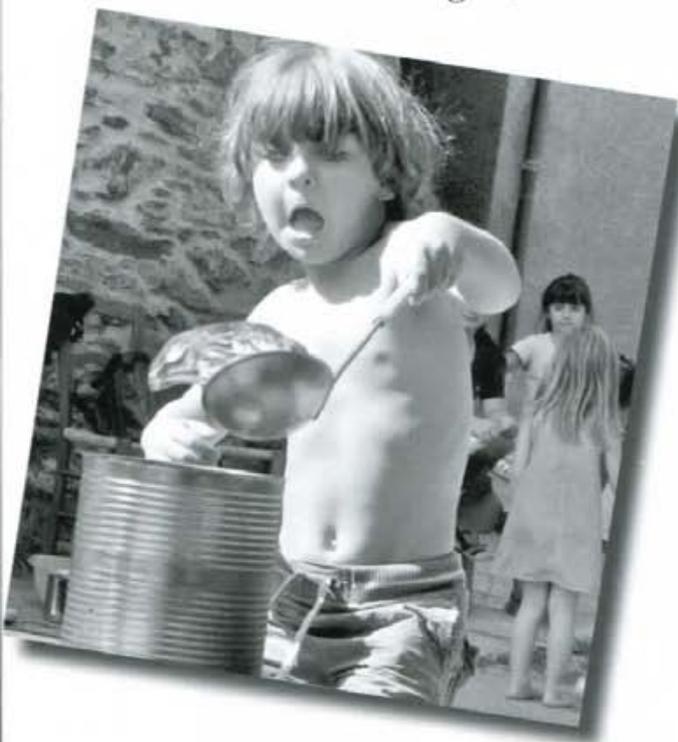
Je me prends à rêver : à quand l'ouverture d'une troisième classe ?...

H.C. ROUQUET

en 1986

Ceven' n'Afrique réussit sa kermesse à Lezinier au profit de l'orphelinat d'Adjara au Bénin

Depuis 2005, Ceve' n'Afrique, association locale constituée d'une dizaine d'adhérents, s'engage dans des microprojets en Afrique de l'ouest, notamment au Sénégal, au Mali et dernièrement au Bénin.



Les actions comportent deux volets :

- une présence active sur le terrain
- une aide financière pour concrétiser le projet.

Cette année, il s'agissait de trouver des fonds pour terminer la construction d'une école pour les enfants de l'orphelinat (60 enfants, dont 40, à scolariser). Il existe des structures éducatives au Bénin et l'école est obligatoire pour l'ensemble des enfants, mais l'orphelinat reste, au regard de la population, un enfant à part, discriminé, et qui devrait travailler. La construction de cette école a pour but de remédier à cet état de fait.

Des enfants de St Andéol et de St Frézal solidaires des enfants du Bénin

Faire participer les enfants fut l'idée directrice de l'organisation de la kermesse et l'élan et la bonne volonté de chacun en permit la réussite. Chacun avec sa compétence, sa personnalité et le soutien des familles anima des jeux (course en sac, pêche à la ligne, tir à l'arc, déguisement, etc.) offrit des pâtisseries, et proposa une expo photo sur l'orphelinat.

Cette journée s'est déroulée dans la gaieté, la simplicité et l'authenticité. Elle s'est clôturée par le tirage de la tombola et l'attribution de petits cadeaux aux enfants.

Les fonds récoltés vont permettre la réalisation du projet et donc la scolarisation des enfants de l'orphelinat.

■
CEVE' N'AFRIQUE



Réhabilitation de Champdomergue

Création d'un lieu de mémoire

1702-2012

« Il y a des lieux où souffle l'esprit » écrivait Camus. Il y a des lieux où des événements se sont produits et il ne faut pas les oublier. Bien sûr, ils ne sont pas forcément de portée universelle, même pas d'intérêt national... Il n'empêche et chaque « petit pays » doit se souvenir de son passé. Champdomergue est un de ces lieux et nous allons le présenter.

Ce terrain, vaste, relativement plat est une exception dans nos Cévennes et, à ma connaissance, seul le champ de Ginestous, en bordure de la route des Crêtes, proche des limites du Gard, peut lui être comparé à des kilomètres à la ronde.

Il a été défriché vraisemblablement au 16^{ème} ou 17^{ème} siècle selon la méthode de l'époque : on arrache les arbres et on enlève les pierres que l'on rassemble en dehors du terrain à conquérir. Ici, elles ont servi à construire un grand mur d'enceinte qui entoure le terrain dans sa totalité. Il est parfaitement visible actuellement sur trois côtés. Une grande maison d'habitation : elle a une salle commune pavée de « bars » (grandes dalles de schiste) et 3 chambres en enfilade au plancher en grossières planches de châtaignier. Des annexes à droite et à gauche.

On peut fort bien vivre dans cette ferme : une maison pour abriter bêtes et gens, une prairie pour nourrir les troupeaux, des châtaigniers en abondance, une source à proximité, en contrebas sur le flanc ouest.



En 1701, un premier événement, la présence de prédicants, Françoise BRES entre autres ; en 1702 une confrontation armée : un groupe de « gueux » contre les troupes royales du capitaine POUL ; c'est la première bataille de ce qu'on appellera la « guerre des Cévennes ou « guerre des Camisards ».

Puis une longue période de silence : la maison a-t-elle été rasée comme l'ordonnait le jugement de Françoise Brès du 19 janvier 1702 puis reconstruite

comme fut Le Cros ? Nous ne disposons d'aucune information : la vie quotidienne ne laisse pas de trace chez les gens modestes. À la fin du 19^{ème} siècle et jusqu'en 1922 - 1923, la famille ROQUE occupe les lieux : les parents et les deux fils. L'aîné, Numa, est tué lors de la Première Guerre mondiale ; son nom figure sur la plaque du monument aux morts de la mairie de Saint Frézal.





ce qui m'a fait penser, pendant un certain temps, que je pourrais bien annexer ce territoire...

Belton, le plus jeune, va résider chez ses tantes au Schistalou, puis vers 1925, il se mariera et ira habiter chez sa femme à Chaldecoste.

À ce moment là, peu de temps après la création, en 1911, du Musée du Désert à Mialet – Mas Soubeyran (pas le nôtre) dans la maison de ROLLAND, les paroissiens du Temple de Lézinié – relié à Vialas – organisent, chaque

deuxième dimanche de septembre une assemblée « au désert » en mémoire des événements qui se sont déroulés ici. C'est la rencontre des habitants des hameaux aux alentours et le culte dans le courant de l'après-midi.

J'ai assisté à la dernière rencontre en septembre 1938. Elle était présidée par le pasteur BERNEL venu de Vialas avec son automobile.

Nous ne sommes que deux dans le pays, Aimé ROUVERAND et moi-même, à conserver le souvenir de cet

événement. Tout a cessé, et pour cause, en 1939.

Après la guerre, plus rien ! Les mentalités et les comportements avaient changé et on était emporté par d'autres préoccupations.

Mais un événement nouveau est intervenu à Champdomergue. En 1943 et surtout en 1944, devant le nombre de plus en plus important de jeunes gens venus de l'extérieur et s'opposant à l'occupant, le parti communiste local, fort bien implanté, décide d'installer un camp F. T. sur ce terrain. Le site est idéal : on peut se loger, l'eau est proche, on peut se déployer, on est en sécurité, car éloigné des axes routiers importants...

La guerre finie, Champdomergue retombe dans l'oubli. Les prés sont fauchés, certes, des châtaignes ramassées, mais les maisons tombent en ruine et la vie sociale a disparu.

Au début des années 1980 le propriétaire vend pierre à pierre les maisons à une entreprise de bâtiment.

Je peux, in extremis, arrêter les dégâts et c'est ainsi que vont subsister quelques pans de mur des façades ouest. Désolation ! Colère !

Mais j'apprends, un peu plus tard qu'il avait été question, dans les années 1960, de vendre cette terre dans sa totalité à un forestier ; celui-là même qui est intervenu aux alentours pour réaliser les plantations de pins qui façonnent maintenant une bonne



partie de notre paysage. Tout alors aurait été irrémédiablement perdu et le désordre plus grand encore que la ruine des maisons !

J'avais envisagé, dès que j'ai eu quelques responsabilités dans la vie publique du pays de faire revivre ce lieu dont j'étais convaincu de l'intérêt patrimonial.

Je n'ai pas avancé d'un pas des années durant !

Il a fallu qu'en 2009 je rencontre deux personnalités : M. le maire de Saint Privat de Vallongue, M. le président de l'association « du céfédé à la ligne verte », convaincues elles aussi de l'intérêt de l'opération, pour que les choses, dès lors, aillent très vite : convaincre les propriétaires ROQUE – PIT d'établir une convention de jouissance du terrain par la collectivité, rassembler surtout quelque 30.000 € pour relever les ruines et créer un vrai site mémoriel.

Un architecte et un artisan du pays, fort dévoués et compétents, un bon nombre de bénévoles tout aussi dévoués ont fait avancer la machine.

Une première rencontre a eu lieu en 2010, une seconde en 2011 puis enfin, le 09 septembre 2012, 310 ans jour pour jour après « la bataille », le site était inauguré.

Nous avons maintenant quelque chose à faire voir. Car enfin, le tourisme dont on nous rebat les oreilles en nous disant qu'il est indispensable à l'économie du pays ne peut pas se contenter de ne proposer que des randonnées pédestres : il faut aussi raconter le territoire, susciter l'intérêt et la réflexion.

Un premier pas a été effectué, continuons cette mise en valeur.



■
Étienne PASSEBOIS

Octobre 2012

À revoir

« Champdomergue et le développement local » dans le Vent des Bancelles, N° 33 de février 1997.

Site internet : <http://champdomergue.assoc.orange.fr/>

E mai avançava, mai lo camin le pareissiá long. À l'ebèrs d'un serre, a senestra, de lums trantolejèron ; de segur las Laubias l'esperavan. Manquèt pas.

Passèt lo primièr ostal : pas degus. Dins lo second, un lum lusiciá. Tustèt la cadaula de la pòrta e una vòtz d'enfant lo convidèt d'entrar.

« - Bonser mon pichon ; soi un caminaire partit de la Brossa e soi un pauc arredut. E siàs tot solet dins aquel ostal ?

- No Monsen, soi amb ma grand que es a moser las vacas.

- E coma te sonas ?

- Joan e ai uèch ans mas têt lo mond aici me dis Janet.

- Diga-me Janet auriàs pas qualques uòus ? Me cal encara caminar dusca a la Brossa e m'agradariá de far una moleta per me raviscolar. De segur pagarai ça que cal a ta grand.

- Vau veire. »

E Janet tornet amb quatre uòus dins sa casqueta.

« - Te granmerceji mon pichon. Contunha ton trabalh del temps que ièu farai la moleta. E s'as besonh d'un còp de man per tos devers, pòdi t'ajudar. »

Alara Matèu prenguèt un bòl roge a carrèus blancs, mesclèt los uòus e faguèt fondre un talhonet de burre dins la padela negrassassa. En levant lo cap remarquèt un troç de lard penjat a una fusta negra.

« - Diga-me es possible de talhar un bocin de lard per melhorar la moleta ; seriá mai gostosa ; de que ne pensas Janet ?

- No la mameta seriá pas contenta !

- Mas lo le pagarai son lard ; ai aquí mon portamoneda.

- No, no, la mameta seriá pas contenta !

- Pas contenta, pas contenta, mas lo le pagarai son troç de lard ; serà plan contenta ! »

E sul pic, atapèt un cotelas e copèt un talhon que retalhèt en talhonets e que traguèt dins la padela que gresilhava.

Es aquí qu'arrivèt la grand, un ferrat de lach a la man.

« - Bonser Madama, me desencusi de mon intrusion mas sabètz ai ramalhat amont dins los serres, me cal rejonher la Brossa e ai picat a la vòstra pòrta qu'aviá un fam de lop.

- Mas Monsen ajatz pas vergonha, aici dins los vilatges de las naltas terras, l'espetalitat es quicòm de sacrat.

- Vòstre Janet m'a plan rebut ; es un enfant fòrça amistos e de mai m'a balhat qualques uòus per far una moleta. Aqueles uòus los vos pagarai de segur.

- N'en vòli pas de tos sòus mon brave òme.

- Vos granmerceji mas i a quicòm que me tafura. Quora ai volgut talhar un bocin de lard, penjat amont a la fusta Janet m'a dich : » Aquí no, la mameta seriá pas contenta » ;

- Quante brave pichon. Se vos a dich aquò, es que sap que quora lo rumatisme me dól dins lo pè, lo vespre davant de me coljar freti la planta del pè amb un flòc de lard. »

Sus aquò d'aquí, Matèu los gramercejèt un còp de mai, prenguèt congèt de la mameta e de son Janet e reprenguèt la caminada en direccion de La Brossa.

Era sèt oras del vespre ; dins lo cèl la luna translusiciá .

Tot se passèt plan mas que la moleta foguèt pesuca !

Alan PANTEL – Adaptacion del conte de Renée AGATI COLOMBAN e Pèire CLEMENT



Alan PANTEL



Mais plus il avançait, plus le chemin lui paraissait long. Au détour d'un tertre, sur la gauche, il aperçut des lumières qui scintillaient : les Laubies l'attendaient. Il passa devant une première maison ; personne. Dans la seconde une lumière vacillait ; il frappa à la porte et une voix d'enfant l'invita à rentrer. « Bonsoir mon petit, je suis un randonneur parti de la Brousse et je suis un peu fatigué. Tu es tout seul ?

- Non-monsieur, je suis avec ma grand-mère qui est en train de traire les vaches.

- Et comment t'appelles-tu ?

- Jean et j'ai huit ans, mais ici tout le monde m'appelle Janet.

- Dis-moi Janet n'aurais-tu pas quelques œufs ? Il me faut rejoindre la Brousse et j'aimerais bien me faire une omelette pour me redonner quelques forces. Mais bien sûr je les paierai à ta grand-mère.

- Je vais voir. »

Et Janet revint avec quatre œufs dans sa casquette.

« Je te remercie mon petit. Continue ton travail de classe pendant que je ferai l'omelette ; et si tu as besoin d'aide pour tes devoirs, je peux t'aider. » Alors Mathieu prit un bol rouge à carreaux blancs, battit les œufs et fit fondre un morceau de beurre dans une poêle noire. Puis en levant la tête, il remarqua, suspendu à une poutre noire un morceau de lard.

« Dis-moi est-ce que je peux tailler un morceau de lard pour mettre dans l'omelette ; elle sera bien meilleure ; qu'en penses-tu Janet ?

- Ah ! Non ma mémé ne serait pas contente !

- Mais je le lui paierai son lard ; j'ai là mon porte-monnaie !

- Ah ! Non elle ne serait pas contente !

- Pas contente, pas contente, mais je le lui paierai son lard ; elle sera contente ! »

Et sur-le-champ, il saisit un grand coutelas et coupa un morceau qu'il retaila en dés qu'il mit dans la poêle qui se mit à grésiller. »

C'est alors qu'arriva la grand-mère avec un seau de lait.

« Bonsoir Madame, je vous prie de m'excuser de mon intrusion, mais vous savez j'ai musé sur le Lozère ; il me faut rejoindre la Brousse et j'ai frappé à votre porte parce que j'ai une faim de loup.

- Mais Monsieur vous avez bien fait. Ici dans nos villages des hautes terres l'hospitalité est quelque chose de sacré.

- Votre Janet m'a fort bien reçu ; c'est un enfant charmant et de plus il m'a donné quelques œufs pour que je fasse une omelette ; mais ces œufs, je vous les paierai bien sûr.

- Il n'en est pas question mon brave homme.

- Je vous remercie, mais il y a quelque chose qui m'intrigue : quand j'ai voulu tailler un morceau de lard suspendu à la poutre, Janet n'a pas voulu ; il répétait : « Ah ! Non ma mémé ne serait pas contente. »

- Quel bon petit. S'il vous a dit cela, c'est qu'il sait que j'ai un rhumatisme dans le pied et que le soir avant d'aller me coucher, je frotte ma plante du pied avec ce morceau de lard ! »

Après cette révélation, Mathieu les remercia une fois encore, prit congé de la grand-mère et de Janet et reprit son périple en direction de la Brousse. Dans le ciel, la lune resplendissait.

Le retour se passa sans problème, mais que l'omelette fut longue à digérer !

Alain PANTEL – Adaptation du conte de Renée AGATI COLOMBAN et Pierre CLÉMENT

Alain Pantel

Fraissinet
conseil municipal
3 octobre 2012

Excusés : Eugène Durand et Thierry Mazoyer, tous les autres présents, Secrétaire JM Thoyer

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Charte PNC. À ce stade de la procédure, un avis est demandé aux communes : « L'importance des documents composant la charte rend difficile, voire impossible, tout débat large avec la population et avec les élus.

Si la réglementation en zone cœur a subi de nombreuses modifications à la demande des élus et des corps intermédiaires, cette réglementation s'ajoute à une réglementation déjà très contraignante (Loi sur l'eau, Natura 2000, etc...) peu propice au développement des activités agricoles et artisanales. Le Conseil Municipal voudrait que le PNC soit plus ancré dans la pédagogie : pédagogie envers les enfants, les ados, les agriculteurs, les associations, les artisans. Il souhaiterait un appui pour construire et bonifier les projets communaux. Sur le volet territorial, le conseil n'est pas défavorable aux propositions faites pour l'adhésion, même si le volet punitif présenté en réunion au Pont de Montvert a choqué les participants. Le Conseil réitère sa demande de création d'un vrai Conseil Economique, social et culturel, totalement indépendant du Conseil d'Administration ayant un réel pouvoir critique, composé de représentants du milieu économique, social et culturel (pas de personnalisation) ». Une enquête publique va suivre et ce n'est qu'en 2013 que les communes se prononceront pour adhérer. Une nouveauté : le PNC vient de procéder à la

nomination « d'animateurs territoriaux » qui sont maintenant les interlocuteurs locaux des communes et de la population. En ce qui nous concerne, c'est Stéphane Garnier.

Déneigement. Ni le permis PL, ni l'AFCOS ne sont nécessaires pour conduire le chasse-neige. Une réunion avec les chauffeurs va être organisée par Gilbert Roure.

Point sur les travaux.

Chemin d'exploitation de Runes : les travaux vont débiter. Il est décidé d'ajouter une barrière au début du chemin qui part à l'est du parking de la cascade de Rûnes. Il est décidé de ne pas réaliser de passage canadien.

À Finialette les travaux d'enfouissement des réseaux sur la partie communale sont terminés ; il reste à calculer la part à la charge des particuliers concernant les réseaux semi-collectifs des eaux usées.

Mise en place des périmètres de captage : l'Agence de l'eau et le Conseil général financent 70 à 80 % du projet.

Le déboisement et l'étanchéité des bassins seront réalisés rapidement.

La MISE a donné son accord pour le projet « eau » de Rûnes ; l'ASTAF peut donc engager les études de travaux.

La rénovation du logement au-dessus de la mairie est terminée. Émilie Reydon est la nouvelle locataire. Le projet est financé par une aide du Conseil général (7 622 € attribuée) et de la Région (3 900 € environ, en cours de traitement) et par un emprunt de la Caisses des Dépôts (15 000 €)

Moyenne tension : La section du Pont-sans-eau au Pont de Montvert, via Racoules, le Pré du moulin, Plaisance et la route de la Destourbe est terminée ; la nouvelle tranche commencera en mars 2013.

Une subvention sur les amendes de police de 40 % sur 1600 € est attribuée pour l'achat de panneaux.

Les travaux de la voie communale de Racoules et de la chaussée du chemin des Clauzes seront réalisés au printemps 2013. Il faudrait dès cet automne couper la végétation qui empiète sur ce chemin.

Maison de Marie. Tous les lots sont maintenant attribués ; les travaux vont commencer de façon imminente.

Décisions modificatives :

1 Par rapport à la SAFER. Vigifoncier : convention d'aide technique globale avec la communauté de communes.

2 Attribution d'une indemnité au receveur municipal (réglementaire).

PLU vendredi 5 octobre réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées. Comme dans le cas de la charte du PNC plusieurs membres du conseil auraient souhaité un document plus concis, sans appauvrir le contenu réel. Des corrections seront demandées. Ce document sera disponible sur le site.

Cession de pierres à bâtir. Il est décidé que les pierres à bâtir de la commune seront réservées pour des travaux communaux. Bilan apéro communal et soirée théâtrale. Présence de gens de tous les villages à l'apéro communal et de 60 personnes environ à la soirée théâtrale. De jolis textes dans une ambiance toujours aussi conviviale.

La troisième édition de la Journée de la race Aubrac à La Brousse confirme la montée en puissance de cet événement exemplaire.

Station d'épuration de Fraissinet. Le bureau d'étude doit donner l'Avant Projet sommaire pour présenter aux financeurs.

Questions diverses. SIVU de l'école : deux personnes ont arrêté la garderie ; une nouvelle a été embauchée.

Communauté de communes : 3 Lots à la Zone d'activité de Mas Méjean. Ouverture, à l'Espinass, d'un restaurant-bar (côté vallée)

et création de l'école de la pierre sèche (côté montagne).

La demande de Geneviève Rouméjon à Rûnes est validée. Conseil général : travaux jusqu'à Pont Runes prévus. (cession du terrain sectionnal nécessaire approuvée)

Plaisance : L'emplacement des poubelles sur socle de béton va être réalisé pour éviter qu'elles ne se promènent.

L'élagage des grands frênes de la Croix de Rûnes demandé sera commandé. Par courrier, M Trombini annonce qu'il renonce à son projet sur la ZA. Jean-Marie Thoyer suppléant de Jean-Pierre Allier devrait représenter la commune au prochain Comité syndical du Pays des Cévennes le 7 novembre prochain à Alès.

Fraissinet
conseil municipal
27 novembre 2012

Tous présents sauf Eugène Durand excusé

Compte rendu du dernier conseil municipal adopté

Délibérations

- vote pour effectuer un entretien professionnel au lieu de la notation pour les employés communaux

- vote d'une participation communale de 10 €/mois/agent au contrat collectif de prévoyance.

- vote pour la constitution d'un groupement de commandes relatif à la voirie (programme SDEE)

- vote d'une participation pour le transport scolaire de 1520 € pour 2011-2012 (8 enfants) versé au conseil général (coût réel : 8 x 1 333 € = 10 664 € pour le CG).

- vote d'une modification du budget de l'eau (jeu d'écritures)

- vote d'une demande pour qu'il y ait maintien de l'appui de l'état (ATESAT et urbanisme)
- vote d'une motion pour le maintien des lignes ferroviaire (le Cévenol et l'Aubrac)
- vote d'une motion pour que la chambre d'agriculture soit l'organisme de gestion de l'eau agricole
- vote pour approuver le dossier d'Avant Projet et donner délégation au maire pour lancement d'appel d'offre et recherche de financement pour la station d'épuration de Fraissinet estimée à 123 652 € HT
- vote pour la participation aux charges pour un enfant scolarisé à Florac (678 €)
- vote pour que la communauté de commune conventionne avec la SAFER (vigifoncier) au profit des 5 communes.
- vote d'une augmentation de 2 % du prix de l'eau pour l'année 2013
- vote d'un emprunt sur 10 ans de 15 000 € à 3,54 % auprès Caisse des Dépôts pour le logement de la mairie (coût : 180 €/mois pour loyer de 300 €, Les travaux montent à 28 000 €. Subvention Département de 7660 € et Région de 3900 €. L'apparition de charançons sur la charpente oblige à un traitement.
- vote d'un emprunt sur 10 ans de 60 000 € à 3,08 % auprès Caisse d'Épargne pour les travaux de Finialettes (les travaux sont terminés sauf entre le village et la maison de Francis Molines; le coût total est de 148 000 € TTC dont 76 000 € pour la commune.
- Vote pour refacter les travaux faits pour le compte des habitants pour les eaux usées (15 421 € TTC répartis sur 11 ou 12 habitants. Une réunion sur les contrôles des installations autonomes d'assainissement (Service public pour l'Assainissement Non Collectif) a eu lieu dernièrement. Les contrôles ont eu lieu sur Finialettes ce jour.

Déneigement : réunion faite. C'est Laurent Plagnes, Rudy Boissier et en appui Alain

Molines qui interviennent.

Points sur les travaux : chemin de Rûnes : en attente de l'entreprise Rouvière

- mise en place des périmètres de captage : accord PNC, travaux prévus au printemps.
- moyenne tension : fait du Pont de Monvert au Pont sans eau, a venir sur Finialette puis Runes
- D35 : travaux commencés, demande à faire pour amélioration de la sécurité
- Maison de Marie : les travaux débutent ce jour.

Divers : Poubelle à Plaisance : plusieurs lettres recommandées reçues, une réunion avec les 5 intéressés et Christelle sera animée par Jean Pierre pour trouver une solution

- Le conseil est opposé à la demande d'achat d'un sentier communal formulée par Mr Begon
- Le conseil d'école s'est réuni, des investissements sont prévus, le personnel est, peu à peu, géré par le SIVU. Une demande de formation est demandée pour la cuisinière, demande transférée au Pont De Montvert (qui emploie la cuisinière)
- Parc de contention des animaux sur La Brousse : projet de 20 000 € porté par la communauté de communes qui transférera la gestion à la CUMA : coût : 4500 € pour les 3 communes, 9200 € de la conseillère générale, 500 € Crédit Agricole et Groupama, 3500 € MSA, 300 € GDS et 2000 € pour la communauté de communes qui facturera 200 €/an à la CUMA sur 10 ans.

Communauté de communes Projet Pré du moulin relancé

- Mas méjean : vente des 3 terrains à 11 € le m² (coût réel 27 €)
- Espinas : ça avance pour le hangar d'en bas et les bâtiments d'en haut
- Cure : en bas le Pont de Montvert propose d'y mettre la crèche, 2 appartements en haut
- PNC : soutient 3 projets, l'Espinas, la ZAE de Masméjean et le

Pré du moulin

- Des réunions sont organisées par la SELO sur le tourisme sans que les maires concernés soient informés. Le Maire du Pont et Nils se rendront à certaines d'entre elles
- Une motion a été faite pour contester le rattachement de Vialas au Gard

SAGE Tarn/Agence de l'eau : réunion prévue le 28 pour expliquer la nouvelle politique d'aide. Le Centre de secours du Pont de Montvert déplore l'absence d'élus de Fraissinet aux réunions, Dominique est chargée du dossier

SITCOM : réunion le 28, demande à faire pour l'obtention de composteurs + respect des points collectés.

Une élection aura lieu fin Juillet, début août pour élire un nouveau conseiller municipal et par suite un adjoint et un nouveau maire. Sophie Pantel continuera à suivre les dossiers de subvention et la recherche de financements et participera aux réunions de travail notamment à Mende.

Bilan et état des lieux des chantiers.

Le point sur les opérations d'investissement par Alain Jaffard. Les projets sont recentrés sur le temple, la passerelle, le stade, les réseaux.

Les bords de l'église et les bords du Tarn seront traités en 2013. Déchetterie, un nouveau portail sera placé, un goudronnage sera effectué et une remise à niveau de l'espace pour un montant de 60 000 € assuré par le SICTOM d'ici 4 à 5 mois.

Aire de jeux. Le grillage est placé et la finalisation proche. Le 14 Juillet est la date de finition.

Pont de Montvert conseil municipal juillet 2012

Présents Sophie Pantel, Alain Jaffard, Rachel Cayrac, François Folcher, Frédérie Folcher, Maurice Plagne, Albert Douchy, Yves Élie LAURENT, excusées Marise Brès et Delphine Desnaud.

Secrétaire : Yves Élie LAURENT

Approbation du compte rendu du Vendredi 9 juin 2012

Suite à l'élection du Sénateur Alain Bertrand et de sa nécessaire démission du conseil régional, Sophie Pantel le remplacera à la région et doit de ce fait pour défendre l'intérêt général des communes du canton, démissionner elle même de son poste de maire de Pont de Montvert pour travailler à la région à notre développement local.

Petit patrimoine, Salarial, le Cros. Le moulin pose de petits soucis de mécanisme. L'épareuse et les contrats verts ont effectué une partie des entretiens, les problèmes d'éclairage public ont été résolus.

Chantier du temple. Un point à été effectué avec C Pantel et Bellard et il a été convenu de redémarrer en septembre, à la demande d'Alain Jaffard sera mis en place un caisson de protection de la chaire pendant les travaux d'intérieur.

Passerelle. Les travaux de terrassement ont commencé. La pose de la passerelle se fera durant la 4ème semaine d'août. Pour diminuer les problèmes de trafic. Un courrier de la TG Florac remet en question le contrat passé avec Lozère habitation pour la gendarmerie, remettant en question la participation de la communauté de communes. Portail des garages communaux et de la crèche. Des devis sont attendus.

L'évacuation d'eaux usées de la salle des fêtes s'est infiltrée dans le gîte communal. Problème technique à résoudre rapidement.

Commission camping.

Visite annoncée la veille pour le lendemain. Points à modifier. Déroulement des opérations de nettoyage des toilettes. Aire de jeux à mettre en conformité. Élagage obligatoire des arbres à 2.5 m de haut. Frédéric Folcher s'occupe de tout ce dossier.

Rien à signaler pour l'aire de camping de Finiels.

Marché.

Pour des questions de sécurité, à la demande de la gendarmerie, les étals sont regroupés le long du Tarn, à l'exception d'un qui ne dépasse pas sur la chaussée, celui de Monsieur Fournier, le vendeur de truites. Lecture des courriers reçus au sujet du marché et de la réponse de la municipalité.

Les stationnements devant la poste doivent être réservés à la Poste.

Éclairage public du jeu de boules au camping.

La demande de réparation est transférée au SDEE.

Est prévu le remplacement des barrières galvanisées devant la boucherie.

Vendredi 13 à 10 h 30 réunion de chantier sur l'avancée de la passerelle.

Extension des cimetières communaux projetée aux deux extrémités du village.

Le DAB.

Le conseil refuse de couvrir le déficit du dispositif actuel. Accepte en revanche le projet de participer à l'entretien d'un DAB installé dans la permanence du Crédit Agricole à hauteur de 3000 €

par an. Sur la base d'un projet présenté par le Crédit Agricole.

Réunion prévue avec le PNC au sujet de la voix communale 1, l'Hôpital, mas de la Barque. Lecture des courriers des habitants.

Sectionnaires de Grizac.

Refus non écrit des exploitants actuels de laisser d'autres agriculteurs utiliser ces terrains. Le concours de la SAFER est requis pour élaborer un programme de mise en valeur de ces terrains.

Consultation de banques pour envisager les possibilités de crédit de la commune dans un contexte de difficulté générale d'emprunt pour toutes les communes.

- Lecture du règlement intérieur de la mairie. Définition des temps de travail, de pause. Heures d'accueil, seuil maximum d'heures supplémentaires. Dates et durées des congés annuels, des montants des défraiements lors de service à l'extérieur. Repas, nuitées, du remboursement des frais de concours dans le cadre des concours liés à la mission.

- Réflexion sur les problèmes actuels d'inscription aux repas de la cantine.

- Devis complet d'un nouveau logiciel de gestion de la commune.

- Le nouveau règlement d'ouverture de la déchetterie permettra plus d'heures d'ouverture. Une baignade surveillée est prévue du 5 août à la fin août.

La crèche envisage d'augmenter sa capacité d'accueil de six enfants supplémentaires.

- Modification du Plan local d'urbanisme, le DRIAL a approuvé notre demande d'ajout de la parcelle de Monsieur Roure, l'erreur initiale à ce sujet est rectifiée.

- Évocation des problèmes récurrents de perte de connexion aux réseaux internet et téléphone, notamment les week-ends.

Pont de Montvert conseil municipal 3 août 2012

Présents : MMES DESNAUD Delphine – PANTEL Catherine – MM FOLCHER François – FOLCHER Frédéric – JAFFARD Alain – LAURENT Yves Élie – PLAGNES Maurice
Excusées : MME Maryse BRES – Rachel CAYRAC – M – DOUCHY Albert

Secrétaire : M. François FOLCHER

En présence de : Sophie Pantel, Michel Cothias, Josiane Dulac, Emilie Reydon

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2012-08-22

Comptabilité :

Monsieur Cothias, trésorier, est venu présenter ce point au conseil municipal.

Le conseil municipal a créé un budget annexe pour le lotissement du Pré Platon, ce type d'opération devant être assujéti à la TVA.

Cette création a impacté le budget principal et une délibération modificatrice de ce dernier a également été prise.

Bilan du festival des métiers d'art :

Le bilan est présenté par madame Josiane DULAC, présidente de l'AMAC. Pour 2012, le budget est de 56 000 €. Le bilan du festival est positif, en effet ce dernier serait excédentaire.

La décision d'organiser à nouveau le festival en 2013 et à quelle date sera prise rapidement.

L'AMAC demande à la commune la possibilité de louer le logement du CCAS de la Grand' Rue.

Aire de jeux :

Ouverture de l'aire de jeux au quartier de l'Estournal à partir du 14 juillet 2012. L'entrée sera aménagée prochainement (nivellement et goudronnage).

Assainissement :

« Maison Roure »

Le conseil décide de retenir pour cette installation une solution « par gravité », c'est-à-dire le long du Rieumalet. Les devis ont été demandés.

Plan de Fauchage des voies communales :

le retard que nous avons pris dans le fauchage des voies communales est dû à une incapacité de conduite en raison d'une blessure du chauffeur de l'entreprise. Le fauchage sera réalisé au début du mois d'août.

Élections :

l'élection d'un nouveau conseiller municipal aura lieu le 19 août 2012.

Comptes rendus de réunions :

- Projet de charte du PNC : Nous accusons réception du projet de charte du PNC pour avis dans un délai de deux mois.

- SCOTT : schéma de cohésion de l'organisation territoriale. Le cm va se prononcer pour donner sa position par rapport au Pays Cévennes

- UNESCO : le panneau indiquant la présence de site classé sera certainement placé sur notre commune, soit à mas Camargue, soit au col de Finiels.

- Gendarmerie : le dossier de demande de subvention est complet.

- L'Espinassas : le projet d'école de « pierre sèche » est financé. Ouverture d'un café de pays « le relais de l'Espinassas ».

- Crèche : ouverture d'un jour supplémentaire le mercredi au Pont par manque d'enfant à St Frezal.

- Réunion VCI : programme

Secrétaire de séance :
Jean-Claude Dautry

À l'unanimité des conseillers présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2012 est approuvé

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- Mise à jour du tableau des voiries communales : présentation des propositions de classement et déclassement. Principe d'ouverture d'une enquête publique M. le Maire propose d'ouvrir une enquête publique permettant de classer/déclasser les voies communales suivantes :
 - VC 8 – Route Faïsses – Le Régent – long : 765 m – déclassement
 - VC 9 – Ch des Faïsses – long : 156 m – déclassement
 - VC 13 – Route du Lauzas – long : 218 m – déclassement
 - VC 17 – Sambuget haut – long : à déterminer – classement
 - VC 18 – Le Régent – Église – long : à déterminer – classement
 - VC 19 – Accès à l'Espinas par RD 35 – long à déterminer – classement

Dans le cadre de la convention ATESAT, les services de la DDT de la Lozère assisteront la commune tout au long de la procédure.

À l'unanimité, le conseil approuve le principe de classement/déclassement et autorise M. le Maire à lancer la procédure d'enquête publique avec assistance ATESAT.

- M. le Maire informe le conseil qu'un arrêté va être pris afin d'interdire à la circulation automobile (sauf riverains) le chemin rural commençant après le pont de la VC n° 14 et menant jusqu'au moulin du Samson.
- Subventions aux associations Après avoir débattu, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions ou cotisations suivantes :

- 300 € à l'association Arbre aux abeilles pour leur étude sur la mortalité des abeilles en milieu naturel sur le canton du Pont de Montvert
- 100 € à l'Association Châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut Languedoc
- 100 € à l'association Epi de Mains pour financement du projet « Relais d'hier, relais d'aujourd'hui »

• Décisions modificatives du BP 2012 afin d'équilibrer des opérations d'ordre
À l'unanimité, le Conseil valide trois décisions modificatives du BP 2012 afin de rétablir l'équilibre entre les chapitres du BP 2012. Le détail des décisions est consultable en mairie.

• Convention d'acquisition de données relatives à l'eau potable des maîtres d'ouvrages du Département de la Lozère
Après avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général de la Lozère ayant pour objet les rapports entre les deux parties pour ce qui a trait à l'acquisition et au partage de la connaissance des ouvrages et de l'état fonctionnel des systèmes d'eau potable. Elle s'effectue à travers la mission SATEP.

• Travaux d'électrification Samson – Pré neuf : versement d'un fonds de concours
Après avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, valide le plan de financement relatif aux travaux d'électrification du Samson – Pré Neuf et autorise M. le Maire à verser le fonds de concours d'un montant total de 10 726.39 € TTC au SDEE en une seule fois après achèvement des travaux.

• Redevance d'occupation du domaine public par ERDF année 2012
L'État des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal

par les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité est de 189 €. Le conseil autorise M. le Maire à adresser à ERDF l'état des sommes dues ainsi que le titre de recettes correspondant.

• Résiliation convention d'adhésion au service de médecine préventive

Après avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à résilier la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDGFPT de la Lozère et d'adhérer au service de médecine du CMIST.

• À l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à signer la Convention de délégation au CDG pour la procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

• Calendrier des travaux d'enfouissement de la HT sur la commune

La demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la DDT et du PNC une autorisation de construire a été adressée à la DREAL Languedoc-Roussillon.

Les travaux doivent commencer en septembre. Une réunion préparatoire est prévue avec ERDF, l'entreprise ENGELVIN, le SDEE et la mairie pour caller le planning des travaux et permettre à la mairie de prendre des arrêtés de circulation, d'informer le public (habitants, commerçants, secours, transport scolaire...).

Lors de cette opération d'enfouissement de la HT, il est possible d'enterrer des canalisations de distribution d'eau. Un devis a été demandé auprès du coordinateur des travaux.

• Alimentation en eau potable et assainissement du hameau de L'Espinas

□ AEP : Une demande de

subvention auprès du CG 48 pour l'alimentation en eau potable du hameau a été déposée.

L'idée de départ est d'installer un bélier hydraulique; cependant le conseil s'interroge sur les pertes d'eau liées à l'utilisation de ce procédé. Est-il possible de récupérer l'exutoire? Ou, à défaut, faut-il envisager un autre système (pompe, surpresseur)?

□ Le type d'assainissement retenu est celui d'un dispositif mutualisé de traitement des eaux usées par phytoépuration (filtres plantés). Il reste à définir d'un point de vue administratif s'il s'agira d'un assainissement non collectif ou bien collectif.

• Les travaux retenus au titre de la Dotation 2012 produit des amendes de police sont les suivants : achèvement d'une aire de stationnement publique au hameau de l'Espinas.

• Maison Salles-Rouverand : l'équipe communale a procédé à l'enlèvement des encombrants et à un nettoyage de l'ensemble du bâti; des réflexions sur la réhabilitation sont engagées.

Une 2^{de} visite du bâti est programmée avec Mme Bouchard-Seguine (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour affiner le projet de réhabilitation.

• Aménagement de Lézinière : une assistance technique peut être demandée auprès des services de la DDT.

□ Mise en accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite : un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bois transformations pour la pose d'une porte d'entrée à la mairie.

□ Projet aménagement/stationnement (études expert-géomètre, paysagiste) : Un complément de relevé topographique doit être réalisé par un géomètre et le projet (dessin – passation du marché) sera préparé par la DDT dans le cadre de la

de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire. Il s'agit de confier le soin au CDG de chercher une nouvelle couverture santé et prévoyance pour le personnel.

Délibérations

emploi de surveillance et emploi de cantinière à l'école.

Questions diverses

L'association sportive du collège du Collet de Dèze sollicite une subvention. Le conseil estime que la date est trop tardive, le budget est bouclé.

Un exploitant agricole qui s'installe et qui possède un terrain en zone du POS non constructible (IIND) nous demande de le reclasser en zone INC (agricole constructible) pour pouvoir construire un bâtiment professionnel. Il a déposé un dossier très sérieux. La DDT nous propose de modifier le POS après consultations. Le Conseil décide de lancer cette procédure de modification du POS et donne pouvoir au Maire pour engager celle-ci et consulter les différents bureaux d'études.

La SAFER nous propose de mettre en surveillance des parcelles de la propriété de Mme Madeleine Soustelle. C'est un service qu'on paie au prorata du nombre de parcelles surveillées. Le Conseil décide de s'inscrire pour une telle surveillance au moins sur les parcelles concernées par le captage et la mise en réserve de l'eau.

M. Hugon informe le conseil que la crèche de St Frézal sera fermée pour 6 mois à partir de septembre. Il n'y a en effet, pour l'heure, plus aucun enfant de la commune et des alentours à accueillir. Il fait de point sur l'activité de l'association Le Passage qui gère le lieu de vie fondé

par Mme et M. Colombat au Salson. Ces derniers partant, l'association est à la recherche d'un repreneur qui travaille avec le personnel actuel.

À 21 h 15 la séance est levée. ■

Saint Frézal conseil municipal 3 septembre 2012

*MM. - Jean-Claude LIEBER, Maire ;
- Jacques HUGON, 1er adjoint ; - Alain VENTURA, 2e adjoint.
Mmes - Anne-Marie DIDIER,
- Marie-Christine LIEBER ;
MM. - Marc GOURDON, -
Erwin WARMERDAM.*

- Absents excusés :

*Mmes - Isabelle DUQUENNE ; - Fabienne SALMERON (procuration à A. VENTURA).
MM. - Philip COVELLI (procuration à Marie-Christine LIEBER) ; - Marc GOURDON (procuration à Jean-Claude LIEBER) ; - Maurice JEANNET.*

Secrétaires de séance :

Jacques HUGON, Erwin WARMERDAM.

- Compte rendu du 02 /07 /12 : Adopté à l'unanimité avec deux modifications.

- Révision de la TLA

(Taxe Locale d'Aménagement, qui fait suite à l'ancienne TLE, Taxe Locale d'Équipement). Le taux précédemment choisi (5 %) s'avérant trop fort, il sera ramené à 3 % dès Mars 2013.

- L'Arbousset

Le projet avance, avec l'architecte Jacques BOYER et le suivi d'Alain V. vu la complexité du dossier, nous avons tout lieu de nous féliciter du choix de l'intervention d'un architecte. Les plans ayant été modifiés de façon à obtenir deux T3, le coût a augmenté en proportion (total avoisinant les 231 00 €, première estimation, frais d'architecte inclus). On peut espérer que les prix proposés par les différentes entreprises le fassent diminuer de quelque 15 %.

Il est donc temps de délibérer afin de lancer la consultation des entreprises. Il apparaît nécessaire en outre de prévoir pour ce chantier le concours de l'ISPS (Service de Protection pour la Sécurité), avec un devis de 2 100 € h. t, inclus dans l'estimation. Il faut également donner pouvoir au Maire de signer le contrat avec l'architecte, décisions prises à l'unanimité.

Création de la commission MAPA (Marché à Procédure Aaptée) et autres marchés, pour l'ouverture des plis. Sont désignés à l'unanimité :

- Jean-Claude LIEBER
- Jacques HUGON
- Alain VENTURA
- Marie-Christine LIEBER

- L'Ayrolle

Alain V. présente le projet d'aménagement de l'architecte et le conseil à l'unanimité approuve le plan de zonage proposé, et adopte le règlement correspondant.

- Tunnel des Espérelles

L'ouverture des plis pour le choix d'une entreprise a eu lieu et c'est l'entreprise RAMPON qui a été choisie, avec un devis de 14 925 € h. t., pour la maçonnerie. Pour l'électricité, c'est l'entreprise AIGOIN avec un devis de 5 425 € h. t.

- Fusion des Syndicats Mixtes (Mimente - Vallée Longue) en un seul pour l'aménagement en Voie Verte de l'ancien C.F.D. de FLORAC à Ste CÉCILE D'ANDORGE : Accord à l'unanimité.

- Questions diverses

1) Logement de La Ponge, agrandissement de la mairie :
- Les travaux étant en bonne voie, ce logement va pouvoir être reloué à partir d'octobre prochain, plusieurs demandes ont déjà été exprimées, priorité sera donnée à des familles avec de jeunes enfants.

- Le Maire fait part des difficultés dues à l'exiguïté des locaux de la mairie.

En effet elle est réduite à une salle qui sert à la fois de secrétariat, d'accueil du public et de salle de réunion, ainsi qu'une salle des archives elle aussi polyvalente. Devant ces difficultés, le conseil décide de lancer la procédure d'agrandissement et de ce fait de dénoncer dans les délais légaux le bail de location actuel.

2) Circulation de véhicules à moteur non autorisés sur notre portion de C.F.D. :

L'interdiction sur cette voie de véhicules à moteur autres que résidents et exploitants n'est pas respectée (quads, 4 x 4, motos vertes). Pour qu'elle puisse l'être sans vices de forme invoqués par des usagers, Marc Gourdon indique la nécessité de consulter un « Codever » contenant les renseignements nécessaires.

3) Demande (orale) de chasseurs d'utiliser le bâtiment de la buvette de l'Ayrolle pour y installer une « chambre froide » (= grand réfrigérateur) afin d'y stocker le gibier en attente de découpe : Cette demande provoque un débat animé entre adversaires et partisans de la satisfaire. Il

sera indiqué au demandeur de faire une demande écrite. Il se pose vraisemblablement un problème sanitaire et légal. De plus, c'est à l'association « Les Amis de St Frézal » que la Mairie a confié par convention la gestion de ces bâtiments.

Devant la complexité de la question, la décision est remise à plus tard.

4) Lettre de Joseph IAQUINTA sur le chemin des Abrits à La Feljadette :

Le Maire en donne lecture au Conseil. Il apparaît que J. I. s'étonne de ne pas encore avoir reçu de réponse à la demande faite par MM. GABBAÏ et SOULIER (débatue lors du précédent C.M.) de classement de ce chemin dans la voirie communale. Il insiste sur le fait qu'il conviendrait « de demander l'avis des 9 indivis FORT », d'une part, et que d'autre part une décision de justice du Tribunal de Grande Instance de MENDE du 28 /11 /84 (dont le Maire donne lecture au C. M.) lui avait donné l'autorisation d'élargir ce chemin communal entre Les Abrits et La Feljadette. C'est pourquoi il dit qu'il n'acceptera sur cette partie « en aucune façon toute restriction tant sur l'assiette (largeur) que sur le tonnage des véhicules y circulant ». Le Maire fait remarquer que, ce chemin devenant communal, la réglementation s'y appliquant sera de la seule responsabilité de la Mairie. Ces nouveaux éléments remettent en question la prise de position du précédent C. M.

C'est pourquoi le Conseil à l'unanimité décide d'approfondir la réflexion jusqu'à ce que les demandes des riverains soient éclaircies et harmonisées.

L'ordre du jour et les

questions diverses ayant été traités,
la séance est levée à 21 h 15.

Saint Frézal conseil municipal 22 octobre 2012

Présents :

M. LIEBER Jean-Claude,
Maire

M. VENTURA Alain, 2ème
Adjoint

Mmes DIDIER Anne-Marie,
DUQUENNE Isabelle,
LIEBER Marie-Christine,
SALMERON Fabienne.

MM. COVELLI Philip,
JEANNET Maurice, WAR-
MERMERDAM Erwin.

Absents :

MM. HUGON Jacques, 1er
Adjoint (procuration à VEN-
TURA Alain) et GOURDON
Marc (procuration à LIEBER
Marie-Christine).

Secrétaire de séance :
Anne-Marie DIDIER, Alain
VENTURA.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu
du CM du 03 septembre 2012
Ce compte-rendu est adopté à
l'unanimité.

- Les Abrits - Le point sur la
réalisation des travaux et la
régularisation de la propriété
des terrains :

La totalité des travaux est
désormais réalisée (parking,
demi-tour, élargissement de
l'accès au hameau et murs de
soutènement). Reste à revégé-
taliser les talus. Un relevé,
en accord avec les deux par-
ties, a été effectué par le
géomètre pour définir les por-
tions de parcelles appartenant

actuellement à Mme et M.
SOULIER qui vont devenir
propriété de la commune. Ce
document d'arpentage défi-
nitif, divisant les parcelles
initiales, a été signé par les
intéressés et doit maintenant
être transmis au notaire pour
qu'il rédige l'acte de vente et
régularise ainsi la situation.

Par ailleurs l'avis de la gen-
darmerie est sollicité pour
établir les règles de circula-
tion et de stationnement dans
ce secteur (panneaux, maté-
rialisation des emplacements
de stationnement, etc.).

M. le Maire recevra ensuite
les habitants et utilisateurs
concernés pour une réunion
d'information à l'école des
Abrits.

- L'Arbousset - Le point sur
le projet :

L'appel d'offre, dont les plis
ont été ouverts ce jour par
la commission composée de
l'architecte J. BOYER, et de
J.-Cl. LIEBER, J. HUGON,
A. VENTURA, s'avère satis-
faisant puisque nous avons
reçu de nombreuses offres
pour 12 lots. La sélection
des offres les mieux-disantes
sera effective après examen
et contrôle par l'architecte
des pièces constitutives des
dossiers. Ce choix de la com-
mission sera ensuite soumis
à l'approbation du Conseil
Municipal. Il est intéressant
de constater que le coût total
des travaux reste dans les prix
de l'estimation.

Le chantier pourrait ainsi
commencer fin 2012,
début 2013.

□ Le point sur les recherches
de ressources en eau du
Cougnet.

Ces travaux de recherche
réalisés en accord avec les
propriétaires concernés, le
PNC, et la Police des Eaux
(Arrêté préfectoral) sont des-
tinés à envisager la création
d'un nouveau captage pour
renforcer l'alimentation en

eau potable du hameau du
Viala. Les premiers prélève-
ments font apparaître un débit
journalier d'environ 30 min 3
s/jour, ce qui laisse augurer
d'un intérêt réel pour la réa-
lisation de ce captage. Une
convention doit par ailleurs
être établie entre la com-
mune et les propriétaires du
terrain pour la régularisation
du captage existant, situé au-
dessus de ce périmètre de
recherches.

□ Convention Vigifoncier :

La Communauté de Com-
munes « des Cévennes au
mont Lozère » propose à la
commune d'adhérer à son
projet visant à passer une
convention avec la SAFER
pour bénéficier d'un dispositif
de veille foncière permettant :

- De connaître en temps
réel, sur un périmètre donné,
toutes les mutations à titre
onéreux et appréhender les
changements possibles d'utili-
sation des sols.

- D'anticiper et combattre
certaines évolutions en terme
d'usage (mitage, dégradation
des paysages, changement de
vocation...)

- D'être informé des transac-
tions opérées par la SAFER
L.R. dans le cadre de son
activité traditionnelle d'opé-
rateur foncier.

L'acquisition d'un logiciel
et la mise en place d'alertes
au niveau de la Commu-
nauté de communes sont
nécessaires, sachant que
la commune devra partici-
per financièrement (avec les
autres communes membres)
comme suit :

- Mise en place du logiciel et
formation - 300 € HT par
commune

- Notifications transmises
- 22 € HT refacturés unitaire-
ment à chaque commune

- Concertation - 250 € HT
par réunion pour la commune
concernée

- Rétrocession de la commune
- Frais à la charge de celle-ci.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord par délibération pour que la Communauté de communes « des Cévennes au Mont Lozère » passe cette convention avec la SAFER au nom et pour-compte de la commune, inscrit les crédits nécessaires à son budget, demande à la C.C. de lui fournir un récapitulatif annuel des frais pour paiement et autorise le maire à signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

□ Nomination d'un suppléant au comité de pilotage « Enfance Jeunesse » :
Sont membres de droit, les Maires des communes où se trouve un lieu d'accueil (crèche Trait d'union). La nomination d'un suppléant est souhaitée. Le Conseil désigne à l'unanimité Jacques HUGON.

□ Financement d'une nouvelle caserne de pompiers au Collet de Dèze :
Les pompiers du Collet de Dèze et leur commandement départemental ont exprimé la nécessité de disposer d'un centre de secours et d'incendie moderne approprié à l'exercice des fonctions et des devoirs qui leur sont confiés. Monsieur le Maire du Collet de Dèze, soutenu par son Conseil Municipal, souhaite réaliser rapidement cet investissement et en assurer la maîtrise d'ouvrage.
Afin de mener à bien ce projet, la Commune du Collet de Dèze demande aux communes du périmètre d'intervention du centre de secours (dont St Frézal fait partie) de participer à un fonds de concours calculé sur la base de la moitié de l'auto-financement assuré par la commune du Collet de Dèze. Les critères de répartition choisis sont la population

double compte arrêtée au 1er janvier 2012 pour 75 % et la superficie pour 25 %.

La participation demandée à St Frézal oscille entre 16 329,61 € et 21 858,54 € selon les hypothèses basse ou haute d'autofinancement.

Le coût total du projet est de 810 000 € à 850 000 € TTC pour un bâtiment de 600 m².

Un long débat s'engage. Tous les membres du conseil expriment leur confiance dans les projets du SDIS et ne mettent pas en cause la nécessité de la modernisation de ces équipements, implantés sur la Commune du Collet de Dèze. Par contre, le Conseil s'interroge sur un certain nombre de points qui sont imprécis dans le dossier transmis, celui-ci présentant une étude trop succincte du projet tant technique que financière :

- Y a-t-il une esquisse des constructions projetées ?

- Quelle est la localisation de l'implantation et quelle surface de terrain (la zone est-elle sûre) ?

- Pourquoi une surface bâtie aussi importante ?

- Pourquoi une intervention si faible de l'État laissant une part trop importante aux collectivités locales ?

- Est-il possible d'apporter des précisions sur le coût ?

- Quel sera le devenir du bâtiment et du terrain en cas de désaffectation ?

- Quel sera le devenir de l'ancienne caserne ?

Le Conseil demande au Maire de prendre contact avec M. le Maire du Collet de Dèze pour éclaircir ces différents points. En tout état de cause afin de ne pas entraver la bonne marche du projet, il décide à l'unanimité, de participer à hauteur de l'hypothèse haute soit 21 858,54 € TTC.

□ Questions diverses

- Demande de subvention : l'association sportive du Colège Henri Gamala du Collet de Dèze nous demande une participation de 100 € pour financer les déplacements des adolescents dans le cadre de leur activité sportive. Demande acceptée à l'unanimité.

- Délibération pour accepter la convention du SDEE afin de créer un groupement de commande dans le cadre des travaux de voirie. Accord à l'unanimité.

- Information sur différents courriers du Maire :

1/Réponse à l'Association de chasse (M. Patrick GUITTARD) qui souhaitait occuper un local de l'Ayrolles pour y placer une chambre froide - Réponse négative du fait que ces bâtiments communaux sont confiés par convention à l'association « les Amis de St Frézal » qui n'a pas droit de sous-louer et qui ne désire pas dénoncer cette convention. Proposition est faite aux demandeurs de les aider dans leurs démarches au cas où ils souhaiteraient collectivement réaliser une structure adaptée à leurs besoins.

2/Réponse à M. IAQUINTA à propos de son courrier au sujet du chemin de la Feljeadette - Il est impératif de recueillir plus d'éclaircissement sur la demande précise des différentes personnes concernées. En tout état de cause, si la municipalité devait prendre en charge ce chemin, il faudrait auparavant prendre conscience que dans ce cas les décisions de circulation relèvent uniquement de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Saint Frézal conseil municipal 12 novembre 2012

Présents :

M. LIEBER Jean-Claude,
Maire

M. HUGON Jacques, 1er
Adjoint

M. VENTURA Alain, 2ème
Adjoint

Mmes DIDIER Anne-Marie,
DUQUENNE Isabelle,

LIEBER Marie-Christine,
SALMERON Fabienne.

MM. COVELLI Philip,
GOURDON Marc.

Absents :

MM. JEANNET Maurice,
WARMERDAM Erwin.

Secrétaire de séance :
Jacques HUGON.

ORDRE DU JOUR :

□ Remarques sur le compte-rendu du CM du 22 octobre 2012

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

□ Choix des entreprises pour les travaux de la maison de l'Arbousset

La sélection des offres les mieux-disantes avait été effectuée lors de la réunion de la commission d'appel d'offre qui s'était réunie le 22 octobre dernier. Après examen et contrôle par l'architecte des pièces constitutives des dossiers remis, la commission soumet aujourd'hui à l'avis du conseil municipal le choix des entreprises retenues :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité confirme les choix de la commission et autorise M. le Maire à signer les marchés.

REHABILITATION DE L'ARBOUSSET						
N°du lot	Nature	Entreprise	Total HT sans variante ni option	Option HT	Variante HT	TOTAUX
Lot 1	Maçonnerie	Dos Santos Baroso	71 934,61 €	1 260,00 €	3 761,45 €	76 956,06 €
Lot 2	Charpente - Couverture - Zinguerie	Lecorvaisier	39 415,58 €			39 415,58 €
Lot 3	Etanchéité	EBCL	2 596,84 €			2 596,84 €
Lot 4	Cloison - Isolation - Plâtrerie	Duarte	16 765,92 €			16 765,92 €
Lot 5	Menuiseries intérieures	Teissier	5 236,99 €			5 236,99 €
Lot 6	Menuiseries extérieures alu	Teissier	13 774,56 €			13 774,56 €
Lot 7	Electricité	Nunes électricité	11 040,16 €			11 040,16 €
Lot 8	Plomberie	SNECC	10 306,82 €			10 306,82 €
Lot 9	Revêtements à sceller	SUD Carrelage	8 415,95 €			8 415,95 €
Lot 10	Enduits extérieurs	Costa Raval	11 726,09 €	2 842,00 €		14 568,09 €
Lot 11	Serrurerie	SARL Gaillard	2 039,16 €			2 039,16 €
Lot 12	Escalier Bois	Frevol Escaliers	3 661,11 €			3 661,11 €
TOTAL travaux HT			196 913,79 €	4 102,00 €	3 761,45 €	204 777,24 €

□ Questions diverses :

o Création d'un Emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe.

M. le Maire propose à l'assemblée, et ce pour les besoins du service, la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 1ère Classe à compter du 1er décembre 2012.

Il propose le tableau des emplois ainsi modifié : Filière/technique ; cadre d'emploi/Adjoint Technique Territorial ; Grade/Adjoint Technique Territorial de 1ère classe ; ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de créer cet emploi à compter du 1er décembre 2012 et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

o Convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents pour « risque prévoyance ».

Considérant l'intérêt que représente l'amélioration de la protection sociale des agents territoriaux, en particulier en matière de prévoyance, il est proposé au conseil de donner son avis sur la convention de participation initiée par le Centre de Gestion pour que les agents puissent adhérer à de tels contrats. La collectivité peut accorder une participation financière par agent qui sera versée mensuellement et viendra en déduction de la cotisation due par l'agent, sans toutefois pouvoir excéder le montant de cette cotisation.

Après en avoir débattu, le conseil se dit favorable à cette proposition et propose une participation mensuelle forfaitaire à hauteur de 10 € par agent.

Cette décision sera transmise au Centre de Gestion pour être soumise à l'avis du prochain Comité Technique Paritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.



Heures supplémentaires A. GAUCH

Il est décidé de reconduire, à partir du 1er juillet 2012, jusqu'au 31 décembre 2012, 8 heures supplémentaires attribuées à Alain Gauch pour poursuivre les travaux de remise en état et d'entretien des voies communales.

ERDF : Redevances

Délibération est prise pour percevoir de la part d'ERDF, la somme de 189 €, correspondant au titre de l'année 2012, à la RODP, pour les ouvrages de transport électrique.

Virement de crédit

Le conseil décide par délibération d'établir un virement de crédit d'un montant de 70 € pour émettre un mandat

correspondant à l'actualisation du FNGIR 2012.

PED

Financement du tractopelle : l'acquisition prévue d'un tractopelle fait l'objet d'une aide sur le PED, attribuée par le département. Le conseil prend la décision à l'unanimité, de mettre en œuvre cette opération pour laquelle le montant subventionnable s'élève à 12 000 € TTC, dont 6000 € de PED.

Droit de passage parcelle AB 42

La maison Bouchoucha est séparée du domaine public par une parcelle, propriété de la commune (AB 43 domaine privé) prolongeant la cour de la maison dite « du Parc ».

Un droit de passage officiel est nécessaire pour désenclaver cette habitation.

Le conseil décide de consentir, à titre réel et perpétuel, sur la parcelle AB 43, une servitude de passage à pieds et occasionnellement en voiture pour les livraisons et les chargements et déchargements de véhicules, à l'exclusion du stationnement.

Délaisse routier, parking

Pour compléter le dossier de cession, à la commune, du délaissé routier au-dessus du village, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter le prix proposé par le département (1.75 € le m²)

Le conseil s'engage à prendre en charge les frais de notaire et choisit l'Étude de Me Pottier, à Florac, pour rédiger l'acte de vente.

Cession de terrain aux ROUVIERES

Le conseil délibère pour déclasser l'are 05 centiare au profit de M. Patrick Galzin. Cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation

assurées par la voie actuelle; le conseil décide de ne pas réaliser l'enquête publique préalable.

Subvention ÉPI 2 MAINS

Lors du conseil du 24 novembre 2011, la décision d'apporter une aide aux financements du projet « Relais d'hier, relais d'aujourd'hui » avait été prise.

Il convient par délibération de concrétiser cette décision, et de financer ce projet à hauteur de 200 €.

Plan de financement de la route forestière de la tour

Le conseil décide de lancer une consultation d'entreprises pour réaliser des travaux de réfection des ponts de la route forestière des quatre chemins à la Tour de Viala au printemps 2013, en se basant sur les devis établis par les services de la DDT. Le conseil décide de rechercher des financements auprès de la Région et du Conseil général, ces ponts ayant un caractère architectural propre au patrimoine rural et un intérêt économique important au niveau de la filière forêt. Le Parc et l'ONF ont déjà répondu favorablement pour participer à l'étude et au financement de ces travaux.

Régularisation des captages

La procédure administrative de régularisation du captage public du Masmin se termine. Les propriétaires concernés par les différents périmètres ont été contactés sur proposition d'indemnisation faite par les Domaines.

Les arrêtés préfectoraux ont été pris le 6 juillet 2012, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 19 décembre 2011 au 18 janvier 2012.

Absents excusés :

Saint Maurice conseil municipal 24 octobre 2012

Mrs Sanchez et Cros.

Attribution indemnités percepteur 2012

Le conseil décide à l'unanimité de verser les indemnités de conseil et budget suivantes aux percepteurs :

- M. Combes 64.12 € et 30.41 €
- M. Cothias 106.86 €
- Mme Gallas 85.49 €

Approbation de la création du gr URBAIN V

Un sentier de randonnée de 300 kms, entre Nasbinals et Avignon, passera en limite de commune. Le conseil délibère favorablement à la création de ce chemin et à son inscription au PDESI.

Convention vigifoncier avec la SAFER

En liaison avec l'intercommunalité il est convenu une convention de concours technique avec la Safer, pour connaître en temps réel sur le territoire de chacune des communes toutes les mutations de terrains. Le conseil délibère à l'unanimité pour s'abonner à Vigifoncier.

Heures complémentaires A. GAUCH:

Les nécessités du déneigement imposent d'octroyer à Alain Gauch, pendant les mois de janvier, février et mars 2013 16 heures complémentaires mensuelles.

Heures complémentaires G. GUIGNIER

Le conseil décide d'octroyer à Ghislaine Guignier pour compenser une perte de salaire

entre les mois de juin et août, 9 heures complémentaires pour le mois de décembre 2012.

Charte PNC

Le conseil rappelle que plus de 90 % du territoire de la commune se situe en zone cœur et prend acte des modifications qui ont été apportées au projet initial de la charte, certaines allant dans le sens des réserves émises par le conseil en date du 26 janvier 2012.

Toutefois, le conseil renouvelle son avis réservé jusqu'à la mise en place de l'enquête publique sur le projet de charte qui doit avoir lieu avant la fin 2012 dans toutes les communes comme St Maurice de Ventalon qui ont une partie du territoire en zone cœur. Cette enquête permettra à la population locale de s'exprimer et apportera sans doute d'autres avancées sur la rédaction définitive du projet.

Tarif eau et assainissement 2013

Le conseil, décide de maintenir les tarifs Eau et Assainissement qui avaient été établis le 26 janvier 2012. La seule augmentation concerne la taxe de l'Agence de l'eau (obligatoire) qui passe de 0.293 € à 0.30 € par m³ (redevance pollution) et une nouvelle taxe pour la collecte à 0.225 € par m³.

GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE:

Le conseil délibère favorablement à la constitution de groupement de commande pour les travaux de voirie, en bénéficiant des moyens d'action du SDEE, en ce domaine, et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

Amendes de police

Le conseil délibère favorablement à l'utilisation du produit des amendes de police pour créer un parking à Masméjean. Un devis a été établi par les services de la DDT (montant TTC : 9756.97 €. La dotation affectée par le conseil général est de 2113.67 € soit 42.27 % du coût de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

CINECO

Le passage au numérique est un bouleversement pour le fonctionnement de Cinéco qui doit réduire ses activités.

Cette transition aura un coût financier très important (environ 200 000 € d'investissement). Il sera peut-être nécessaire de subventionner à une hauteur plus importante cette association.

Un mur de soutènement a cédé sur la route de Montjoie. La réfection sera réalisée avant la fin de l'année. Un mur, dans le hameau du Masmin, doit être également réalisé en bas du village.

conseil communautaire du 30 mai 2012

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon);
Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon);
Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 25 avril 2012 :

Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

FINANCES LOCALES : DÉLIBÉRATIONS

1- Création d'un budget annexe « Maison de Marie » pour la partie local professionnel (annule et remplace la délibération de création d'un service sur le budget général) + assujettissement de ce nouveau budget à la TVA : Le conseil communautaire approuve la création de ce budget

annexe et son assujettissement à la TVA à l'unanimité. Il annule la délibération qui a été prise pour la création d'un service sur ces travaux, la gestion budgétaire étant plus simple en passant par le budget annexe.

2- Délibération clé de répartition des travaux maison de « Marie » : après avoir reçu le devis de l'architecte, une clé de répartition a été proposée au conseil communautaire par le Président en vue de répartir les coûts sur les deux budgets. 39 % du montant des factures seraient répartis sur l'atelier et 61 % sur le logement. Le conseil communautaire approuve cette clé de répartition à l'unanimité.

3- Autorisation au président à lancer une consultation d'emprunt supérieur à 90 000 € pour le projet de l'Espinassas ; le conseil communautaire donne mandat au Président pour lancer une consultation d'emprunt pour le projet de l'Espinassas. Le montant de l'emprunt estimé est de 114 374 € si la communauté de communes obtient les subventions sollicitées. Pour rappel, seule la DETR est obtenue pour l'instant. Les autres demandes sont en cours d'instruction.

4- FPIC (Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal) : l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Concernant la communauté de communes, le montant à répartir est de 3 538 € (2 685 € à destination des communes et 853 € à destination de la communauté de communes). Le conseil communautaire doit se prononcer sur la répartition. Trois modes de répartition sont possibles :

1- conserver la répartition de

« Droit commun » (chaque commune conserve sa part) dans ce cas il n'est pas nécessaire de délibérer.

2- opter pour une répartition « dérogatoire en fonction du CIF de la communauté de communes ». Une délibération est nécessaire à la majorité des 2/3. Plusieurs critères interviennent ici notamment la contribution de chaque commune au PFA, le revenu par habitant, le potentiel fiscal...

3- opter pour une répartition « dérogatoire libre ». Aucun critère n'est exigé, dans ce cas, le conseil communautaire est libre de déterminer librement la répartition des sommes. Une délibération est nécessaire à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire opte pour la troisième solution à l'unanimité. Il est décidé de laisser la part des communes à la communauté de communes. 5- Ventilation d'une recette complémentaire du budget Odier sur le budget général (en dépense) : suite à la dissolution du budget annexe logement ODIER, les résultats de fonctionnement ont été repris au budget général. Les résultats d'affectation en ont été modifiés par délibération modificative prise à la dernière réunion du conseil communautaire. Il reste toutefois un déséquilibre au budget de 4 680,49 €. Une délibération modificative est donc prise pour ventiler ce montant sur une dépense de fonctionnement. À l'unanimité.

6- Décision de renouvellement d'une ligne de trésorerie de la Cure : une ligne de trésorerie de 105 000 € a été ouverte en 2011 pour acheter le bâtiment de la Cure du Pont de Montvert. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 20 juin prochain. Par conséquent, le conseil communautaire doit se prononcer pour la renouveler ou non. Il décide, après en avoir délibéré de garder cette ligne de trésorerie ouverte

et de la rembourser au fur et à mesure que la trésorerie de la communauté de communes le permet.

7- Création d'un budget annexe pour la ZAE de Masméjean + intégration de l'acquisition des terrains sur ce budget. + assujettissement de ce nouveau budget à la TVA : en prévision des travaux de la ZAE qui devraient être réalisés en fin d'année 2012 et l'obligation qui est faite à la communauté de communes de retracer l'opération sur un budget annexe, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de créer ce budget annexe, d'intégrer l'acquisition des terrains et de l'assujettir à la TVA.

8- Gendarmerie : subvention du ministère de la Défense : modalités d'attribution de la subvention. En l'état actuel des choses, le conseil communautaire n'est pas favorable à ce que le président signe le projet de bail avec la gendarmerie.

Le nouveau percepteur de Florac a émis, par courrier, des observations sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la SA. Il indique que d'une part, la convention de mandat doit préciser les modalités de la gestion future des locaux.

Le C.C. rappelle qu'il avait fait le choix, sur les conseils de la SA Lozère Habitations que cette gestion fasse l'objet d'une consultation postérieure à la délégation de maîtrise d'ouvrage, les deux missions étant séparées et n'ayant pas le même objet.

D'autre part, le percepteur indique que la C.C. ne pourra pas supporter financièrement l'opération. Il propose donc d'annuler la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de refaire une consultation pour prévoir en amont la gestion des futurs locaux et par conséquent de revoir le plan de financement de l'opération.

L'ancien percepteur quant à lui, avait proposé de faire un avenant à la convention pour clarifier les différentes transactions financières entreprises entre la SA et la C.C., de réduire la durée de l'emprunt pour diminuer au maximum les frais financiers, et de planifier avec la SA un échéancier financier très précis pour sécuriser la convention. Cet avenant était à l'étude entre la SA et la C.C. mais pour l'instant il n'a pas été signé.

Le courrier du nouveau percepteur laisse perplexes le conseil communautaire qui refuse de renoncer à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit vraiment de savoir si juridiquement la communauté de communes peut fonctionner comme c'était prévu au départ avec la SA pour ne prendre aucun risque.

Jean Pierre Allier et Alain Jaffard se proposent de prendre des renseignements sur le sujet. Le président précise qu'il a fait appel à la Direction départementale de l'Équipement pour savoir si elle pouvait intervenir sur le dossier dans le cadre de l'ATESAT et en a informé le Sous-préfet.

Lieu de vie de St Frézal de Ventalon : Une estimation des Domaines avait été demandée par la communauté de communes suite à la dernière réunion du conseil. Le lieu de vie est estimé à 222 000 €. Jacques Hugon informe que depuis, les Colombat, gestionnaires du lieu, vendraient deux logements en plus. Ils devaient adresser un courrier à la Communauté de Communes en ce sens, mais pour l'instant la C.C. n'en a pas été destinataire. Le conseil communautaire se prononce donc sur la reprise éventuelle des bâtiments estimés par les Domaines. À l'unanimité le conseil décide de ne pas faire l'acquisition du lieu de vie, mais si un porteur de projet se fait connaître pour une

reprise de l'activité, le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Un courrier sera fait à la Présidente de l'association en charge du lieu de vie pour l'informer de cette décision.

Projets de l'Espinassac : assainissement collectif + bail commercial Bois 2mains : Camille LECAT fait un compte rendu de l'avancement du dossier. Sur l'assainissement, il faut se positionner sur le type d'assainissement (collectif ou individuel). Techniquement, un seul assainissement est plus adéquat. Le service SPANC du Pays Cévennes avait donné un avis favorable pour un assainissement semi-collectif.

Camille propose que la commune de St Andéol se porte maître d'ouvrage de l'assainissement.

Si l'assainissement semi-collectif est validé, la commune se positionnera aussi. Camille LECAT propose de répartir le coût des travaux par utilisateur de site. Le conseil communautaire est favorable pour une répartition à l'unité sous réserve d'avoir le devis du coût des travaux. Le conseil communautaire délibère également par principe pour réaliser un assainissement semi-collectif (un lieu = un raccordement).

Bail commercial : un porteur de projet s'est fait connaître pour ouvrir une restauration sommaire dans le local de Bois 2mains et Épi de mains à partir du 1er juillet. Ce qui est très motivant pour la suite des projets de l'Espinassac. Bois 2mains réalise actuellement des travaux supplémentaires pour que le local soit opérationnel à l'ouverture. Le porteur de projet propose un bail sur 3 ans avec Bois 2mains. Le bâtiment étant loué à Bois 2mains par la communauté de communes en bail emphytéotique, l'accord du conseil communautaire est prioritaire avant toute sous-location

du bailleur, c'est-à-dire Bois 2mains. Camille LECAT s'abstient de voter sur le sujet. Le conseil communautaire donne son accord. L'activité future devra correspondre aux critères « Café de Pays ».

Point sur les autres projets en cours :

1- Croix de Berthel : Un courrier à destination des indivisaires de la Croix de Berthel ainsi qu'à Gilbert GUIN, dernier réticent à la vente a été envoyé. La date du 30 juin a été arrêtée. En effet, si à cette date, il n'y a pas l'accord du dernier héritier pour acheter les ruines, il sera trop tard pour obtenir la subvention de la Région qui a déjà été prorogée. La SAFER de la Lozère s'est proposée de se substituer à la communauté de communes dans cette affaire. Pour l'instant, le président n'a pas donné suite, mais n'y est pas opposé. L'idée que la communauté de communes se tourne vers l'établissement public foncier pour une éventuelle expropriation est soumise au président. Pas de décision prise à ce sujet pour l'instant.

Comptes rendus réunions/commissions :

1- Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi : Jean Pierre Allier s'y est rendu. Frédéric Dumortier devra être remplacé, car il part 6 mois en formation. 2- Contrat éducatif local : Jean-Marie Thoyer, coordinateur du CEL s'est rendu à la réunion annuelle. Il a été constaté, comme l'année dernière, un nombre croissant de participants. Ce qui prouve l'attractivité du contrat par les associations. On ne sait si la DDCSPP financera les actions à hauteur des budgets prévisionnels. Ce qui était déploré l'année dernière par les associations.

3- Entretien des sentiers de randonnée : la réunion annuelle sur les sentiers a lieu demain à St Maurice de Ventalon.

Elle permet de faire le point sur l'entretien des sentiers du topo-guide durant l'année 2011 et d'organiser les travaux pour 2012. Chaque délégué sentier y est convié, le Parc National des Cévennes, l'ASA-DFCI et l'Office de Tourisme de Pont de Montvert.

Questions diverses

1- Délibération pour lancer le marché maison de « Marie » : le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le Président à lancer une consultation pour les travaux de la maison « de Marie ». 8 lots ont été prévus par l'architecte. L'architecte travaille sur le projet définitif qui devrait être terminé très bientôt.

2- SPANC : une majorité des élus est mécontente du service SPANC du Pays. Il semblerait que ce soit une généralité sur l'ensemble des communes. Le président propose que chaque mairie fasse remonter l'information à la communauté de communes qui se chargera d'adresser un courrier au Pays.

3- Santé : la réunion sur la santé est maintenue à St Frézal-de-Ventalon le 27 juin (avant la réunion du conseil communautaire) à 14 h. Daniel Mathieu propose que dans un premier temps cette réunion s'organise entre les élus du territoire pour fixer des objectifs plus précis et donner du contenu à la prochaine réunion qui sera organisée avec les partenaires médicaux. Le but de la rencontre du 27 juin est de réunir un maximum d'informations qui concernent la santé, d'avoir une discussion ciblée sur la pertinence pour la communauté de communes d'entamer une démarche santé sur le territoire, quels enjeux, quelle stratégie adopter ? Quelle problématique au niveau communal et aux autres échelons ? Les questions sont nombreuses. Le président invite un représentant de chaque commune à venir à cette réunion. Jean-Pierre Allier, Jean-Marie Thoyer, Jean-Claude

Dautry et Jacques Hugon sont volontaires pour représenter leur commune. Le Pont de Montvert désignera quelqu'un lors de la réunion du conseil municipal.

4- Association de Valorisation des espaces Causses et Cévennes : l'AVECC est devenue le Comité d'orientation pour la gestion du « Bien » par le classement du territoire des Causses et des Cévennes Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les statuts de l'association ont dû être modifiés en conséquence. Le conseil communautaire les approuve à l'unanimité.

5- Protection sociale complémentaire : le décret du 8 novembre 2011 offre la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. Cela n'est pas obligatoire, mais pour obtenir de meilleures tarifications, une mise en concurrence des opérateurs serait plus pertinente. Le centre de gestion de la fonction publique de la Lozère propose aux collectivités de passer convention pour lui déléguer cette procédure. Le conseil communautaire y est favorable à l'unanimité sachant qu'à l'issue, la collectivité reste libre d'adhérer ou non à la convention de participation.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 50.

conseil
communautaire
du
26 septembre 2012

Titulaires présents : Nils BJORSON - LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON

(St Frézal de Ventalon) ; Yves Élie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant de Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Autres personnes présentes : Myriam FORT-MONTAGNE (secrétaire de la communauté de communes)

Nils BJORSON a été nommé secrétaire de séance.

Daniel MATHIEU présente Yves Élie LAURENT nouveau délégué du Pont de Montvert pour la communauté de communes suite au renouvellement du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :
Approbation compte rendu conseil communautaire du 27 juin 2012 : Après quelques corrections, le compte rendu est adopté.

Approbation compte rendu conseil communautaire du 25 juillet 2012 : Le compte rendu est adopté.

Contrat éducatif local : le Président présente les bilans CEL 2011/2012. Il est à noter que quatre activités prévues initialement n'ont pu être réalisées.

Deux d'entre elles ont été remplacées par une autre. Il manque encore une fiche au dossier qui n'a pas été transmise à la Communauté de Communes dans les délais impartis. Ceci n'a pas d'impact sur l'attribution des subventions puisque la C. C. n'avait pas été sollicitée. On note un manque de réactivité des associations pour transmettre leur fiche évaluation dans les temps, ce qui nécessite des rappels incessants et de la perte de temps.

Le budget global est de 29 632,14 €. 10 % sont demandés à la communauté de communes sur les activités suivantes : danse (100 €), rencontres cantonales 1-2-3 Totem (300 €), VTT (200 €), informatique et communication (500 €), musique (250 €), regroupement écoles de la Vallée Longue (250 €), lectures pour les tout petits (300 €), mini camps pour les 6-8 ans (660 €), football (200 €), expression corporelle (200 €), stage théâtre ados (300 €). Ceci représente un montant total de subvention de 3 260 €. La DRAC a versé 600 € à la communauté de communes pour l'activité musique. La DDCSPP quant à elle a versé 1750 € (dont 750 € dans le cadre du CNDS). Les élus sont invités à délibérer pour le versement des subventions aux associations et pour le reversement des parts DRAC et DDCSPP qui leur sont destinées. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité des membres présents.

La réunion annuelle aura lieu le 2 octobre prochain à 17 h dans les locaux de la mairie du Pont de Montvert. Martine THOMAS (DDCSPP) sera présente à cette réunion. Les associations ont été invitées à présenter leurs activités pour 2012/2013.

Projet d'installation d'un artisan Potier : Daniel MATHIEU fait part au conseil communautaire de la demande de Jean Marc ROSTAN. Ce dernier est venu

présenter son projet d'installation à la communauté de communes et cherche un local pour stocker son matériel de poterie et reprendre petit à petit son activité. Artisan céramiste depuis 1993, il rencontre depuis 2 ans des problèmes d'insertion. Il cherche un logement urgent. La commune du Pont de Montvert a été sollicitée en ce sens.

La qualité de son travail a pu être constatée par le président et contact a été pris avec les Métiers d'Art et l'association Quoi de 9. Le Président propose aux élus de lui louer précairement le local de la Cure pour sa réinsertion professionnelle dans l'attente des travaux. Les élus sont dans l'interrogation. Le local s'y prête-t-il ? Quel four aura-t-il ? N'y a-t-il pas des risques d'incendie ? Quelles seront les mesures à prendre en terme d'assurance et de responsabilité pour la collectivité ?

Maurice Jeannet s'étonne que cette personne n'a pu trouver un logement via l'association Quoi de 9 et que cette dernière refuse de s'impliquer davantage. D'après lui, il faut que la C. C. soit en lien étroit avec l'association pour un accompagnement professionnel et personnel concerté.

Après en avoir délibéré, avant de prendre la décision de lui louer le local de la Cure les élus souhaitent que certaines conditions soient respectées : que les problèmes de sécurité soient étudiés et réglés, que les outils de travail soient conformes, que l'artisan soit déclaré et assuré pour exercer son activité professionnelle. Une priorité sur le logement est précisée : l'association « Quoi de 9 » devra être contactée à nouveau. Un accompagnement médical est aussi recommandé, voire exigé. Les services de la mairie, du CCAS ont été informés de cette situation de même que l'assistante sociale de Florac.

Charte du Parc National des Cévennes : L'avis des communes est sollicité avant que le projet de charte soit présenté en enquête publique. C'est le dernier jour pour délibérer. Sur la zone cœur, les élus n'ont rien à ajouter. Il est à noter que ce projet intègre les modifications demandées par les communes lors des consultations sur l'avant-projet. Les communes n'auront pas d'obligation d'adhérer à la zone d'adhésion. Jean Claude LIEBER, qui a participé aux réunions de concertation constate l'ouverture d'esprit du Parc en ce qui concerne les nouvelles technologies, les énergies renouvelables, etc. le projet de charte laisse l'ouverture au cas par cas de l'utilisation de certains matériaux de construction. Le conseil communautaire se rapproche de l'avis de la commune de Fraissinet de Lozère sur le Conseil Economique social et culturel en insistant pour qu'il soit un vrai organe indépendant composé de représentants d'organismes et d'associations de la société civile et non de membres du Conseil d'administration (qui, pour certains, sont là à titre personnel) afin de permettre la garantie d'une vraie démocratie de proximité. Il insiste aussi sur le fait que les activités économiques existantes, les activités nouvellement créées et à venir soient en accord avec les enjeux du territoire. Le projet de charte sera soumis à enquête publique courant novembre et décembre 2012 sur l'ensemble des communes concernées par le cœur ou l'aire optimale d'adhésion. Après cette phase de concertation, le conseil d'administration du Parc proposera des modifications si le rapport de consultation et l'avis de la commission d'enquête le justifient.

Finances locales :

Attribution indemnités de conseil et de budget aux percepteurs : le conseil communautaire donne un avis favorable à

DM1 sur le budget principal (1 ^{ère} échéance d'emprunt que la CC va payer en fin d'année 2012)	
Au 1641-119 : + 687,00 €	
Au 1641 : - 687,00 €	

DM 2 sur le budget principal (relative aux prévisions budgétaires budget annexe maison de marie)	
Investissement	Fonctionnement
Dépenses : Au 2313-119 : - 102 700,00 €	Dépenses : au 66111 : - 1537 €
Recettes : au 1321-119 : - 20 540,00 €	
Au 1322-119 : -20 540,00 €	
Au 1323-119 : 20 540,00 €	
Au 1641-119 : 37 484,00 €	

DM 3 sur le budget principal (relative à la subvention d'investissement versée sur le budget annexe)	
Investissement :	
Dépenses :	
Au 2313-119 : - 4 035,00 €	
Au 204164 : + 4 035,00 €	

DM 4 sur le budget principal (subv de fonct versée sur le budget annexe)	
Fonctionnement	
Dépenses :	
Au 66111 : - 1537 €	
Au 657364 : + 1537 €	

DM 5 sur le budget principal (tableau de transposition = transfert des mandats et titres émis de budget à budget)			
investissement			
Mandats émis sur le budget général			Montants à transférer au budget annexe
au 2313-119 (mandat 37)	honoraires 1 Meynier	1358,66	au 2313 529,62
au 2313-119 (mandat 38)	honoraires 1 Garrigues	2037,98	au 2313 794,81
au 2313-119 (mandat 41)	démolition SARL Chapelle	5101,66	au 2313 1989,65
au 2313-119 (mandat 77)	honoraires 2 Meynier	1894,46	au 2313 738,84
au 2313-119 (mandat 78)	honoraires 2 Garrigues	2841,7	au 2313 1108,26
au 2313-119 (mandat 115)	honoraires 3 Garrigues	3797,54	au 2313 1481,04
au 2313-119 (mandat 116)	honoraires 3 Meynier	2531,69	au 2313 987,36
total des mandats émis sur budget général		19563,69	total montants à transférer 7629,58

l'unanimité et décide de verser les indemnités suivantes :

- Monsieur Combes (pour une gestion comptable de 90 jours) : indemnité de conseil 81.82 €, indemnité de budget 30.49 €
- Monsieur Cothias (pour une gestion de 150 jours) : indemnité de conseil 136.37 €
- Madame Gallas (pour une gestion de 120 jours) : indemnité de conseil 109.10 €

Vote des prévisions budgétaires du budget annexe « atelier professionnel Maison de Marie » : le président informe le conseil communautaire que le marché a été notifié aux entreprises. Une économie non négligeable a été réalisée sur les travaux, ce qui permet à la communauté de communes d'opter pour un

chauffe-eau solaire. Le plan de financement a donc été actualisé. C'est donc 254 000 € de travaux contre 270 000 € prévu au départ. La partie atelier étant une activité professionnelle elle est assujettie à la TVA et doit donc faire l'objet d'un budget annexe.

Le conseil communautaire procède au vote comme suit :

Section d'investissement en dépenses et recettes pour : 103 139 €

Section de fonctionnement en dépenses et recettes pour : 1 537 €

Deux subventions du budget général sont nécessaires à l'équilibre budgétaire :

Une de 4035 € en investissement,

une de 1 537 € en fonctionnement. Le conseil communautaire adopte la proposition du président à l'unanimité.

Délibérations modificatives budget général et budget annexe : cinq délibérations sont adoptées par le conseil communautaire : Cf : tableau ci-dessus

Délibération modificative de 27 € (régularisation FNGIR) : une régularisation de 27 € est nécessaire ayant pour cause l'actualisation du montant FNGIR de l'exercice 2012. Un mandat à l'article 73923 doit être émis en ce sens et les crédits budgétaires n'ont pas été prévus au BP. Le conseil communautaire

décide de la DM suivante : - 27 € au compte 6558 et + 27 € au compte 73923.

Délibération modificative de 4170 € (FPIC) : le montant des attributions FPIC a été communiqué à la perception de Florac qui a averti la C.C. des titres et mandats à émettre. En effet, le conseil communautaire avait voté pour que le solde soit reversé à la communauté de communes. Les crédits nécessaires n'ont pas été prévus. Par conséquent une délibération modificative doit être prise. Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de retirer 1500 € du compte 6262, 2670 € du compte 61523 et d'ajouter les 4170 € au compte 73925.

Enfance et jeunesse :

CAF : Délibération qui annule et remplace la convention d'objectifs et de partenariat entre les deux communautés de communes + autorisation de signature au Président : lors de la réunion du 22 août avec la CAF, l'avis de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a été donné sur divers points et notamment sur la convention de partenariat conclue entre les deux communautés de communes et l'association « Trait d'Union ». La CNAF a précisé qu'étant donné que les deux communautés de communes gardent chacune leur compétence enfance et jeunesse sur les deux territoires, le Contrat Enfance Jeunesse devra être signé par les deux Présidents. La CAF a accepté de regrouper les deux territoires pour calculer le montant de la prestation de service. La prestation sera versée à notre communauté de communes qui a en charge de suivre les opérations financières. La solution de la convention de partenariat a permis de consolider le projet, d'affirmer la volonté des élus des deux territoires de

mutualiser les moyens humains et financiers. Elle a permis de déléguer une gestion unique enfance et jeunesse à l'association « Trait d'Union » sur deux territoires discontinus. L'innovation est donc de mise. Les deux communautés de communes travaillaient depuis plus de 2 ans à cette idée.

Le conseil communautaire doit donc délibérer pour annuler et remplacer la convention de partenariat dans le sens où il y aura bien deux signataires au Contrat Enfance Jeunesse. Le conseil est favorable à l'unanimité des membres présents. Il autorise le président à signer cette convention.

CAF : Délibération qui annule et remplace la délibération du 29 février 2012 : dans le même sens que la convention d'objectifs de partenariats, le conseil communautaire doit délibérer pour annuler et remplacer la délibération du 29 février en rapport avec les deux signataires au CEJ. Poste de coordinateur : Clé de répartition CAF (pilotage/enfance et jeunesse) : pour donner suite à la demande de la CAF faite à la réunion d'août, le conseil communautaire délibère pour répartir 70 % du budget du poste de coordinateur sur la partie enfance et jeunesse et 30 % sur la fonction de pilotage. Ceci permet à la CAF de calculer la prestation enfance jeunesse qui sera attribuée à la communauté de communes. Daniel informe les élus du recrutement de Caroline à cette fonction.

Délibération subvention association « Trait d'Union » 2ème semestre 2012 : pour donner suite à la réunion de juillet du groupe de travail en lien avec « Trait d'Union », la répartition entre les deux communautés de communes a légèrement augmenté. Cette nouvelle répartition donne suite aux modifications qui ont été apportées sur les budgets prévisionnels de l'association et sur les événements intervenus

au cours du premier semestre (titres provisoires rejetés par la perception). Notre communauté de communes fait l'avance de la prestation enfance jeunesse. Il est demandé à la communauté de communes des Hauts Gardons d'en verser une partie.

Le conseil communautaire approuve le montant de subvention à verser à « Trait d'Union » au deuxième semestre soit 35 802.35 € répartis comme suit : 19 715.25 € pour les crèches, 10 885.60 € pour les ALSH, 850 € pour les ados et 4 351.50 € pour le poste de coordinateur.

Réflexion COPIL enfance jeunesse : Le président informe les élus que la CAF souhaite faire partie du comité de pilotage de la communauté de communes. À ce jour, il existe deux groupes de travail au sein de notre C.C. Le président propose au conseil communautaire de regrouper les deux institutions pour n'en avoir qu'une seule. Ce comité de pilotage serait composé d'élus à voix décisionnaires et d'autres membres à voix consultative. La proposition suivante est soumise au C.C. :

Membres du COPIL ayant voix décisionnaires :

- Les Présidents des deux communautés de communes (membres de droit) ou leur suppléants

- Les maires des communes où se trouve un lieu d'accueil (membres de droit) ou leur suppléant

- Les co-présidents de l'association « Trait d'Union » (membres de droit)

- Un représentant du personnel de l'association « Trait d'Union »

La présidence du comité de pilotage revient à la collectivité-support (convocation du copil etc)

Membres du COPIL ayant voix consultatives :

- La Caisse Communes de Sécurité Sociale (membre de

droit)

- Le coordinateur (membre de droit)

- Le comptable de l'association (membre de droit)

o Toute personne concernée

Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité. Cette proposition sera faite à la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons qui devra délibérer en ce sens.

Marchés publics : Délibération : ajout d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission des marchés : Jean Claude suppléant de Jacques, Camille et Albert en suppléant : Dans le cadre du projet de l'Espinas qui se trouve sur la commune de St Andéol de Clerguemort il a été proposé au président d'inclure, dans la commission des marchés publics un membre de cette commune. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est favorable à cette proposition. Camille LECAT est candidat pour être titulaire et Albert DOUCHY candidat pour être suppléant. Le conseil accepte ces propositions.

À cette occasion, Maurice JEANNET souhaite se retirer de cette commission. Il est suppléant de Jacques HUGON. Jean-Claude LIEBER propose sa candidature pour le remplacer. Le conseil communautaire y est favorable.

Projets en cours :

ZAE Masméjean : approbation cahier des charges + délibération plan de financement : Le comité de pilotage du projet de la ZAE s'est réuni dernièrement pour étudier l'étude de faisabilité de la zone réalisée par la DDT. Le résultat de cette étude est concluant. Le projet correspond tout à fait à ce que recherchait la communauté de communes : un projet simple et moins coûteux. Le président présente cette étude et son plan de financement au conseil communautaire. Trois

lots pourront être vendus : un de 1500 m², un de 1300 m² et un autre de 1100 m². Le budget global s'élève à 127 340 € HT (réseaux, voiries, accès). Un géomètre devra venir faire le bornage des parcelles, car il y a incohérence entre le cadastre et le premier plan topographique. Le conseil communautaire valide ce nouveau projet à l'unanimité. Il mandate le président pour solliciter une subvention du conseil général qui viendra compléter la subvention de l'État. Il est à noter que la subvention de la Région pour les études est devenue caduque.

Lieu de vie du Salson : Comme convenu lors de la dernière réunion du conseil communautaire, contact a été pris avec l'Établissement Public Foncier. Deux conditions essentielles sont demandées pour un partenariat avec l'établissement : que le projet d'acquisition intègre de l'habitat et qu'à l'issue de la convention signée avec l'EPF, le bâtiment soit acheté par une collectivité. En l'état actuel des choses, la communauté de communes ne peut donc pas s'engager sur cette piste. Maurice JEANNET informe que l'association « Le Passage » réfléchit toujours à de nouvelles pistes. Trois solutions pourraient être envisagées : la reprise de la structure par un établissement déjà existant et connaissant bien ce type de structure comme « le Clos du Nid » par exemple ; la reprise du local par un OPH. Pour cela il faudrait que le local soit reconnu en logement social, ce qui n'est pas encore le cas ; la 3ème solution est que l'association fasse l'acquisition du bâtiment, mais pour cela elle aurait besoin d'une garantie qui pourrait être apportée par la C. C. L'association continue de chercher des solutions et travaille au renforcement des membres actifs. Le contrat de mise à disposition des locaux ne sera pas renouvelé en décembre, mais les Colombat seraient prêts à la prolonger s'ils ont la garantie qu'une acquisition se conclut dans

les prochains mois.

Les élus présents insistent pour que l'association « Le Passage » rachète le lieu.

Il est rappelé par certains élus, notamment Jean Claude LIEBER et Daniel MATHIEU que la commune de St Frézal de Ventalon s'est déjà investie et qu'il ne serait pas normal que des fonds publics soient encore versés à cet effet. La position du conseil général est demandée. Maurice JEANNET attend des réponses de Sophie PANTEL à ce sujet. La question se pose de savoir quelles aides financières peuvent être apportées à l'association par le département en cas d'acquisition. D'autres élus proposent de s'orienter vers le Gard, de savoir comment sont gérés ces types de structures ailleurs.

Daniel MATHIEU rappelle que la communauté de communes attendait un budget prévisionnel de Fabien Fargnier, nouveau Directeur du lieu de vie du Salson, non remis à ce jour.

Conclusion : une majorité des élus n'est pas favorable à l'acquisition, mais n'est pas opposée à contribuer au développement de la structure et à la sauvegarde des emplois. S'il n'y a pas d'autres solutions, la communauté de communes pourrait en faire l'acquisition sous certaines conditions qui devront être bien définies en amont.

Point Espinas : Jacques Boyer, architecte à Langogne a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de l'Espinas (hangar et siège social des ABPS). Une réunion de travail a eu lieu sur site. Le travail est fait en étroite collaboration avec le Parc National des Cévennes. L'architecte, qui a proposé des délais très courts a déjà bien avancé sur l'Avant Projet sommaire. Une réunion a lieu le 8 octobre prochain où son travail sera présenté.

Concernant le Bistro, Camille LECAT informe que Bois 2mains porte un projet d'achèvement des travaux du bistro à hauteur de

120 000 € HT. Des subventions ont été demandées à cet effet. Le Gal Cévennes a donné un avis favorable en avis d'opportunité. Il reste encore à obtenir les avis de la Région, de l'État, du Conseil Général et du Parc National des Cévennes. L'objectif visé étant d'obtenir 80 % de subventions sur ce dossier, les 20 % restants (30 000 €) sont des souscriptions de parts sociales qu'il faut encore trouver. Véronique, qui a été embauchée par Épi de mains a réalisé un bon travail sur le projet, elle y est très attachée. Armelle et Thibaut, gérants du Bistro, ont fait un travail remarquable. Des partenariats se créent avec les associations locales pour que ce lieu devienne un lieu d'échange et de rencontre.

Il serait souhaitable qu'un paysagiste travaille sur l'ensemble du hameau de l'Espinas afin d'avoir une vision globale du site : les emplacements de parking, le sentier d'interprétation des ABPS, le hangar et la rénovation du bâtiment. Une compétence technique est recommandée pour ce travail.

Nomination des représentants de la commune du Pont de Montvert à la Communauté de Communes : Pour donner suite à l'élection du nouveau conseil municipal de la commune du Pont de Montvert, le président informe que la composition de certaines commissions doit être modifiée. Alain Jaffard, le nouveau Maire de la commune, n'étant pas présent à cette réunion, les élus proposent de lui demander son avis avant de prendre toute décision. Seul le Conseil d'Administration de la maison de l'emploi est modifié : Jean Pierre ALLIER s'est proposé candidat pour être titulaire, les élus y sont favorables. Camille LECAT est son suppléant.

Élection du Vice Président représentant la commune du Pont de Montvert à la Communauté de Communes : Les élus proposent qu'Alain Jaffard soit consulté avant de voter. Ce sujet est donc

reporté à la prochaine réunion. Élection des représentants du bureau du conseil syndical du Pays Cévennes : Sujet reporté au prochain conseil communautaire. Dates prochains conseils communautaires : Le président informe le conseil communautaire que le secrétaire ne peut assister aux réunions le jeudi. Sa présence étant souhaitée par le président pour le suivi des dossiers et le gain de temps que cela représente, il propose des réunions du conseil le vendredi, Alain Jaffard étant favorable à cette idée aussi.

Comptes rendus autres réunions et commissions : Néant

Questions diverses :

Centre de secours au Collet de Dèze : Les pompiers du Collet de Dèze et leur commandement départemental ont exprimé la nécessité de disposer d'un centre de secours et d'incendie moderne approprié à l'exercice des fonctions et des devoirs qui leur sont confiés. Le coût total des travaux (acquisition de terrain 60 000 € - comprise) est estimé entre 810 000 € et 850 000 € TTC pour un bâtiment de 600 m².

Afin de mener à bien ce projet, la Commune du Collet de Dèze demande aux communes du périmètre d'intervention du centre de secours (dont St Frézal et St Andéol font partie) de participer à un fonds de concours calculé sur la base de la moitié de l'autofinancement assuré par la commune du Collet de Dèze.

La participation demandée à St Frézal oscille entre 16 329,61 € et 21 858,54 € et celle demandée à St Andéol entre 8 887,77 € et 11 897,01 €, selon les hypothèses basse ou haute d'autofinancement. Il est à noter qu'en outre, les communes participent déjà financièrement chaque année au fonctionnement du SDIS.

Jean-Claude LIEBER souligne que dans la mesure où notre C. C. s'implique déjà financièrement dans la construction d'une gendarmerie au Pont de

Montvert, a-t-elle la compétence pour intervenir dans le financement du centre de secours dont dépendent St Frézal et St Andéol ? De plus, il n'est pas très favorable au plan de financement proposé puisque l'implication de l'État reste très minime comparée au financement des communes.

Il est proposé par le Président de prendre contact avec les conseillers généraux avant de prendre des décisions financières sur le sujet. Il souligne par ailleurs que l'opération « gendarmerie » entre dans le cadre des constructions nouvelles (logements) pour lesquelles la compétence a été transférée.

Croix de Berthel : Le mandat à la SAFER a été donné suite à la dernière décision du conseil communautaire. On connaît maintenant le coût de cette délégation. Il est de 6 % du montant de l'acquisition si la vente aboutit. Le C. C. confirme sa décision de substitution à la SAFER pour la reprise de ce dossier qui n'aboutit pas. Le dernier héritier réticent n'a toujours pas donné son accord.

VIGIFONCIER : Lors de sa visite pour la Croix de Berthel, la SAFER a proposé à la communauté de communes de passer une convention pour la surveillance des parcelles sur tout le territoire de la C. C. Il s'agit ici de recevoir, par la mise en place d'un logiciel spécifique dont le coût est estimé à 1500 €, les notifications de vente des parcelles dont la SAFER peut préempter, mais aussi toutes les parcelles dont une démarche de vente est en cours. Daniel MATHIEU propose donc aux communes intéressées de se positionner et de donner leur avis sur le sujet. Les communes favorables partageront la charge financière de l'acquisition du logiciel, des notifications et frais s'y référant.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21 h 30.

conseil communautaire du 26 octobre 2012

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon);

Suppléants présents : Nils BJORNSSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) suppléant de Dominique MOLINES;

Excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Yves Élie LAURENT (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère);

Autres personnes présentes : Myriam FORT-MONTAGNE (secrétaire de la communauté de communes)

Jean Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Présentation d'un projet de spectacle par l'association du Foyer Rural « PASSE MONTAGNE » : Philippe LANTIERI et Christophe BLANGERO de l'association « Passe Montagne » n'étant pas présents, ce sujet n'a pu être traité.

Approbation compte rendu conseil communautaire du 26

septembre 2012 : après plusieurs modifications et notamment les points sur l'installation d'un artisan Potier ainsi que le centre de secours du Collet de Dèze, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

La Cure du pont de Montvert : Réflexion sur le projet global : Daniel MATHIEU rappelle le projet de la Cure au conseil communautaire. La C. C. a obtenu un Prêt PLS pour la partie destinée aux logements sociaux. La subvention DETR n'a pas été obtenue en 2011 ni en 2012, mais on espère son obtention en 2013, ce qui déblocquera vite le dossier. Au rez-de-chaussée, il était question, dans un premier temps, de faire un local jeunes et une salle des associations. Le dossier déposé à la Région était conforme à ce premier projet et une subvention a été obtenue pour la salle des assos. Ensuite, il a été décidé d'y créer une salle « Stevenson ». La mairie du Pont de Montvert ayant son fonctionnement à sa charge. Daniel demande si la mairie du Pont de Montvert porte toujours ce projet. Alain Jaffard voudrait consulter son conseil municipal, car plusieurs idées pourraient être envisagées par la mairie sur la possibilité d'aménagement du local : salle des associations, déplacement de la crèche du Pont de Montvert, déplacement de la Cyber-base pour l'agrandissement de la crèche.... De plus, l'office du tourisme étant bien placé pour nous renseigner si des besoins se font sentir en matière de locaux, la mairie désire le contacter.

Les élus de la CC se demandent si le besoin des ados est toujours présent puisque la mairie du Pont de Montvert leur a mis à disposition l'ancien labo photo. Il y a lieu de recadrer le projet pour la communauté de communes dans le but de cibler au mieux les financements possibles.

Les élus demandent d'obtenir le

descriptif des aménagements de la salle « Stevenson » pour avoir connaissance du projet.

Vote des prévisions budgétaires du budget annexe « La Cure » : étant donné qu'il n'y aura pas d'opérations budgétaires avant la fin décembre sur ce budget et que seul l'intitulé du budget posait problème, la perception accepte de laisser le budget tel qu'il a été présenté en début d'année.

Délibération modificative budget général et budget annexe : sans objet

Projet santé Pré du Moulin à Fraissinet de Lozère : Jean Pierre propose de relancer le projet qui n'a pas avancé depuis l'année dernière. La mairie de Fraissinet de Lozère veut savoir si la communauté de communes veut vraiment porter ce projet. Jean Pierre fait un petit historique du dossier pour rappel aux élus : la communauté de communes avait voté favorablement pour porter ce projet financièrement. Un groupe de travail avait été constitué composé de diverses personnes (élus, médecins, spécialistes...). De nombreuses personnes suivaient ce dossier et étaient prêtes à s'y investir. Au début, il était question d'y créer un centre de soins. Le projet a ensuite été orienté sur une maison d'accueil de 15 à 20 personnes avec la création d'Habitations légères de Loisirs en proximité de site. Ce type de structure ne demandait pas d'agrément spécifique et était plutôt simple à réaliser. Jean Pierre rappelle aussi que l'agence de développement du Pays Cévennes avait présenté un projet qui ne correspondait pas à la demande des élus. Projet pas assez réaliste et trop coûteux. De plus, l'office de tourisme n'avait pas donné un avis favorable, ce qui a peut-être refroidi l'ensemble des élus de la communauté.

Jean Pierre voudrait que la CC se positionne sur le projet. Les

Budget principal section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2031-116	Études	-41 000,00	1322-116	région études	-12 000,00
2128-116	travaux	-215 000,00	1323-116	CG48	40 000,00
			1321-116	état	-124 000,00
			O24	vente terrains	-80 000,00
Total dépenses		-256 000,00	Total recettes		256 000,00

De plus il faut transférer la valeur de l'acquisition des terrains concernant la ZAE par un titre et un mandat :

A - Faire un titre de 14 283 € au 2111-05 sur le budget principal

B

Faire un mandat sur le budget ZAE pour la même somme au 6015

élus ont-ils été découragés ? Ce projet intéresse-t-il toujours le territoire ? L'avis de chacun est donné par un tour de table. Les élus sont tous favorables au projet, car il est générateur de développement économique, touristique, créateur d'emploi. Le Président rappelle que la C. C. a de nombreux projets en cours. Les projets les plus avancés sont la Maison de Marie sur Fraissinet de Lozère, la ZAE Masméjean sur St Maurice de Ventalon, l'Espinass (qui comprend 3 projets) sur St Andéol. Une seule personne en a la charge administrative sans compter le quotidien de la communauté de communes. Les élus proposent à Jean Pierre d'être le référent du projet afin qu'il continue d'être suivi. Jean Pierre est favorable à cette idée et il propose d'organiser très vite une réunion du groupe de travail. Il était question de visiter d'autres structures. Le comité de pilotage sera consulté pour décider de la suite à donner.

ZAE Mas Méjean :

Approbation du règlement intérieur de la zone : les élus, qui ont eu connaissance du projet de règlement intérieur de la zone donnent leur avis. Il est procédé au vote à main levée pour savoir si oui ou non la signalétique par des enseignes lumineuses peut-être envisageable (clignotantes ou non). Deux élus sont pour, neuf élus sont contre et ne voient pas la nécessité d'autoriser les enseignes lumineuses sur la

zone. Le projet de règlement est donc approuvé.

Vote des prévisions budgétaires budget annexe « ZAE Masméjean » : le Président présente ses propositions de prévisions budgétaires au conseil communautaire. Il est à noter qu'un transfert du montant de l'acquisition des terrains concernant la zone est nécessaire. La section de fonctionnement est en équilibre pour 424 869 €. La section d'investissement est en équilibre pour 283 246 €. Les opérations d'ordre de section à section sont de 283 246 €.

Le conseil communautaire approuve les prévisions à l'unanimité. (cf : tableau ci-dessus).

Délibérations modificatives budget général et budget annexe : il y a lieu d'annuler les prévisions budgétaires qui avaient été votées sur le budget principal. Le conseil communautaire prend donc la Délibération modificative suivante :

De plus il faut transférer la valeur de l'acquisition des terrains concernant la ZAE par un titre et un mandat :

A - Faire un titre de 14 283 € au 2111-05 sur le budget principal

B — Faire un mandat sur le budget ZAE pour la même somme au 6015

Un dernier point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour : le conseil communautaire donne

mandat au Président pour signer le permis d'aménager qui sera bientôt établi. Les élus y sont favorables à l'unanimité et le mandatent à cet effet.

Concernant le suivi du dossier : Un nouveau dossier de subvention a été adressé au conseil général de la Lozère. L'accusé de réception a été reçu ce jour. Il manque encore quelques éléments au dossier qui pourront être fournis ultérieurement (le prix des parcelles, le projet de règlement validé, etc.).

Le géomètre doit venir sur place pour le bornage dans les prochains jours.

Une réunion du comité de pilotage sera programmée prochainement pour décider du prix des parcelles, définir exactement les prestations et le montage des dossiers de consultation aux entreprises.

Gendarmerie du Pont de Montvert : le conseil d'administration de la SA d'HLM Lozère Habitations doit délibérer pour autoriser son Directeur à signer le projet de bail emphytéotique avec la C. C. en ce qui concerne la gestion future des locaux. On est dans l'attente de l'avis du Ministère de la Défense sur les plans de la caserne et sur le projet de bail entre la C. C. et la gendarmerie pour la location des locaux et le reversement des loyers.

Compte rendu des activités CEL 2012-2013 : 23 dossiers d'activité ont été adressés à la Communauté de Communes.

Ces activités représentent un budget total de 47 908 €. Deux voyages à Paris sont organisés par les écoles du Pont de Montvert et St Fréal de Ventalon. La réunion qui a eu lieu le 2 octobre dernier a permis de faire le point sur les fiches bilans de l'année dernière, mais aussi de faire rencontrer les associations ce qui permet de tisser des liens entre tous. Le bilan des CEL 2011-2012 et les activités prévisionnelles 2012-2013 sont annexés au présent compte rendu.

Désignation d'un suppléant du Président au COPIL enfance jeunesse : À la dernière réunion du C. C. un comité de pilotage a été créé ayant pour objet la gestion de l'enfance et de la jeunesse sur les deux territoires. Un suppléant au Président doit être désigné pour le remplacer en cas d'absence. Albert Douchy est désigné.

L'Espinass : point projet et délibérations :

Construction du hangar des « ABPS » : L'architecte a présenté sa première ébauche d'avant projet. Le matériau utilisé pour la toiture a fait l'objet de plusieurs débats. Une réunion avec le PNC a été organisée pour se positionner officiellement sur le choix de la toiture. Le bac acier ou le fibrociment étaient approuvés par le PNC. Le bac acier étant moins coûteux, c'est ce matériau qui est retenu par la C.C.

Sentier d'interprétation : une première réunion de travail a eu lieu le 10 octobre dernier. Une graphiste, Florence Arnaud de St Germain de Calberte a été retenue. La prochaine réunion de travail est fixée le 5 novembre avec elle afin de l'orienter dans son travail et d'organiser les différentes étapes de la création de ce sentier.

Bâtiment principal : l'architecte travaille sur l'avant-projet. Quelques modifications ont été souhaitées par les « ABPS » :

la salle d'exposition se situera au rez-de-chaussée, un accès handicapé a aussi été pensé.

Activité des ABPS : Cette semaine, une rencontre internationale de la pierre sèche a été organisée par les ABPS pour la construction d'un mur. La mairie de St Andéol de Clerguemort a financé les pierres. Les ouvriers venant de divers pays ont commencé à construire le mur de soutènement du futur parking de stationnement.

40 personnes étaient présentes sur le site, ce qui a permis au Bistro de fonctionner toute la semaine.

Coordination via l'association « Épi de mains » : Véronique NUNGE qui a été recrutée par l'association « Épi de mains » continue de jouer un rôle important sur le site. Son poste, financé par des fonds européens et par les communes du territoire, Vialas comprise permet de faire le lien entre le bistro, les habitants et les divers acteurs du site. De nombreuses associations ont été contactées, ce qui fait émerger des idées pour mettre en place des activités et projets à l'Espinas.

Antenne satellite de la Cyberbase à l'Espinas : venue de la demande des habitants, une antenne satellite de la Cyberbase pourrait voir le jour à l'Espinas dans les prochaines semaines. Il est question ici dans un premier temps d'utiliser le restaurant du bistro pour accueillir des personnes qui souhaitent s'initier à l'informatique dans le cadre de l'abonnement de la cyber-base. Techniquement, l'accès internet est possible via la SCIC « Bois 2mains ». Des travaux, portés par « Bois 2mains » vont bientôt débiter pour créer la salle de réunion au-dessus de la salle du bistro. Dans un second temps, l'antenne de la cyber-base pourrait être accueillie dans ce nouveau local. Du matériel informatique supplémentaire pourrait être acquis par la C. C., car il reste une

subvention de la Région à cet effet. L'avis des élus est sollicité sur la question. Ils y sont favorables.

Paysagiste : le Président a sollicité la DDT de Florac pour savoir s'il serait possible que leur dessinateur réalise un schéma des futurs aménagements du hameau de l'Espinas. Bruno GUARDIA, chef de pôle de Florac a proposé dans un premier temps l'intervention du paysagiste-conseil de la DDT de Mende. L'idée étant que cette personne soit en mesure de conseiller la C. C. sur les aménagements extérieurs (stationnements, signalétique, etc.). Daniel a trouvé l'idée intéressante. Un rendez-vous peut être pris le 22 novembre prochain sur site. L'intervention du dessinateur de la DDT se fera dans un second temps. Les élus sont favorables à cette proposition.

Rencontre interprojets interacteurs à l'Espinas : pour permettre aux différents acteurs du site de l'Espinas de se rencontrer, une réunion organisée par la C. C. aura lieu au Bistro le 26 novembre prochain. Son but est dans un premier temps réunir les différents partenaires, acteurs d'un projet sur le hameau. Les ABPS, Epidemains, Bois 2mains, la Communauté de Communes, les gérants du Bistro, la DDT. Chacun sera à même d'expliquer son projet. Les maires des communes de la C. C. sont également invités ainsi que les personnes qui amènent leur aide aux projets tels que le Parc National des Cévennes, l'office du tourisme, la cyberbase... le conseil communautaire est favorable.

Nomination des représentants de la commune du Pont de Montvert à la Communauté de Communes :

Commission budget : Alain Jaffard se propose, le C. C. est favorable.

Commission projet Fraissinet de Lozère : Alain Jaffard se propose, le CC est favorable.

Commission santé : Alain Jaffard se propose, le C. C. est favorable.

Commission développement économique : Alain Jaffard se propose, le CC est favorable

Commission-cadre de vie logement : Alain Jaffard se propose, le C. C. est favorable.

Élection du 1er Vice-président : Sophie PANTEL était 1ère Vice-présidente. Dans l'ordre du tableau, Jean Pierre ALLIER ne propose pas sa candidature pour devenir 1er Vice-président. Alain Jaffard se présente. Le Conseil Communautaire procède donc au vote. Alain JAFFARD est nommé à cette fonction par 12 voix pour (aucune abstention, aucun contre).

Élection des représentants du bureau du conseil syndical du Pays Cévennes : la mairie du Pont de Montvert doit procéder à l'élection d'un nouveau titulaire en remplacement de Sophie Pantel.

Comptes rendus autres réunions et commissions :

SCOT pays Cévennes : Le président informe de l'évolution du SCOT du Pays Cévennes. Pour lui, il dégage bien les axes du développement pour les 15 années à venir. L'État reproche au Pays que ce document ne soit pas encore assez précis. Jean Pierre ALLIER rejoint cet avis. Un tel document doit préciser dans le détail les différents axes au niveau des transports notamment.

SPANC Pays Cévennes : Le Président informe le C. C. qu'il a fait remonter aux Élus du Pays que le service du SPANC n'était pas vraiment opérationnel sur notre territoire. Le SPANC doit adresser un courrier de réponse à la C. C. Jean Pierre ALLIER informe qu'entre

temps, il a reçu un courrier du Pays pour l'informer qu'une réunion publique aurait lieu à la mairie de Fraissinet de Lozère le 8 novembre prochain. Il souligne son mécontentement. Une réunion publique est inutile, il demande simplement que les contrôles soient réalisés et que les problèmes administratifs liés aux subventions de l'agence de l'eau soient réglés. Le président informe qu'en tout état de cause, le Pays doit résoudre certains problèmes internes qui ne permettent pas au service de fonctionner correctement pour l'instant. La communauté de communes, quant à elle, attend un avis pour la ZAE.

Réunion du conseil syndical du Pays Cévennes : Le président informe que la prochaine réunion du conseil syndical du Pays Cévennes aura lieu le 7 novembre.

Santé : Jean Marie Thoyer a assisté à une réunion sur le thème de la santé le 16 octobre à Nîmes à l'initiative de l'ARS et intitulée : « Territorialisation des politiques de santé et Déploiement du panier de service ». Il en expose un compte rendu. La réunion était animée par Dominique Keller Directeur santé publique et environnement de l'ARS. Cette direction représente le volet « prévention » de l'ARS, l'autre étant celle des « soins ». L'intention rappelée est « d'écrire des politiques au plus près du terrain et de ses habitants ». D'où la nécessité de travailler avec les opérateurs, les institutionnels et les élus pour intégrer davantage la territorialité afin d'améliorer la réponse aux besoins de santé. Ceci aux différentes échelles que sont la région, les départements et les territoires d'actions (bassins de vie, territoire de proximité). Le Contrat Local de Santé étant l'outil pour porter la spécificité du territoire.

Des outils de mise en œuvre furent présentés : « le parcours de santé » centré sur l'utilisateur

et l'accessibilité des services. (5 parcours : Addictions, Santé mentale, Adolescents, personnes âgées, AVC). L'autre outil, le « panier de service » représente un socle de prestations minimum composé de 12 services : Vaccination, Contraception, Environnement santé, Nutrition, Accès aux soins, Santé mentale des jeunes, Cancer, Addictions, HIV IST, Tuberculose, Éducation pour la santé, Veille et sécurité sanitaire.

À l'issue de cet exposé, Jean Claude DAUTRY informe les élus que des choses simples peuvent être mises en place sur notre territoire sans que cela soit très coûteux ou nécessite des aménagements compliqués (aire d'hélicoptère pour les urgences, cartes des zones, par exemple). Il préconise que les élus se positionnent sur des éléments précis afin de traiter les urgences médicales avant tout.

Questions diverses :

Convention de prestation de services avec le Pays Cévennes : Un projet de convention a été soumis au président. Le président a besoin d'obtenir le mandat du Conseil Communautaire pour signer la convention. Les élus sont favorables à l'unanimité.

Office de Tourisme : Le classement de l'Office de Tourisme en 2ème catégorie est en bonne voie. Les enquêtes de satisfaction ont été distribuées. Une 50 aines ont été retournées à l'OT qui en attend encore le double. Le site internet est en cours de traduction ainsi que les brochures. La mise aux normes des locaux nécessite quelques travaux telle une rampe d'accès pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ainsi que l'accrochage d'un panneau labellisant l'OT.

La mairie du Pont de Montvert pourrait mettre ses agents techniques à contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20 h 30.

**-L'association Trait d'union-
Le centre de loisirs Méli Mélo organise
un séjour de ski pour les ados (13-18 ans)**

SEJOUR SKI ADOS



**STATION DE SKI
DU LIORAN (15)**

DU 5 AU 8 MARS 2013



IPNS

CONTACTEZ NOUS !

Geneviève BRENAC
ASSOCIATION TRAIT D'UNION
ALSH Méli Mélo
MAIRIE
48220 LE PONT DE MONTVERT
04.66.31.47.04
assotraitdunion48@orange.fr

La semaine du goût

La Semaine du Goût, organisée sous les Hauts Patronages du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et du Ministre de l'Éducation Nationale, s'est achevée dimanche 21 octobre dernier.

Un succès au niveau national, mais aussi une réussite pour le canton. En effet, cette année, l'Office du Tourisme en collaboration avec le restaurant « Chez Dédet » et le « bistrot de L'Espinassas » ont organisé trois soirées repas (lundi à Masmejean, mardi et mercredi à Saint Andéol de Clerguemort), accompagnés du duo « D'accord Léone » (chanson française). Les 3 soirs ont affiché complet, et c'est dans la bonne humeur que plus de 100 personnes se sont retrouvées pour déguster les plats proposés, canette aux cèpes ou carbonnade flamande. Les grandes tables communes ont encore favorisé le rapprochement entre les gens, et nous avons même pu voir toute une rangée se tenant bras dessus bras dessous dansant sur la musique endiablée (la vidéo est accessible sur le Facebook de l'office du tourisme, oui, il y a des preuves!).

Désormais rendez-vous incontournable de ce début d'automne, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles découvertes culinaires, et pour se régaler des menus spéciaux qui nous seront proposés!

Office du tourisme
« Cévennes mont Lozère »

Office du tourisme

Le Quai

48 220 LE PONT DE MONTVERT

Tél : 04 66 45 81 94

email : montlozerecevennes@free.fr

Site internet :

<http://www.cevennes-montlozere.com>

